



NEUILLY-EN-THELLE

3 avenue des Martyrs 60 350 NEUILLY EN THELLE

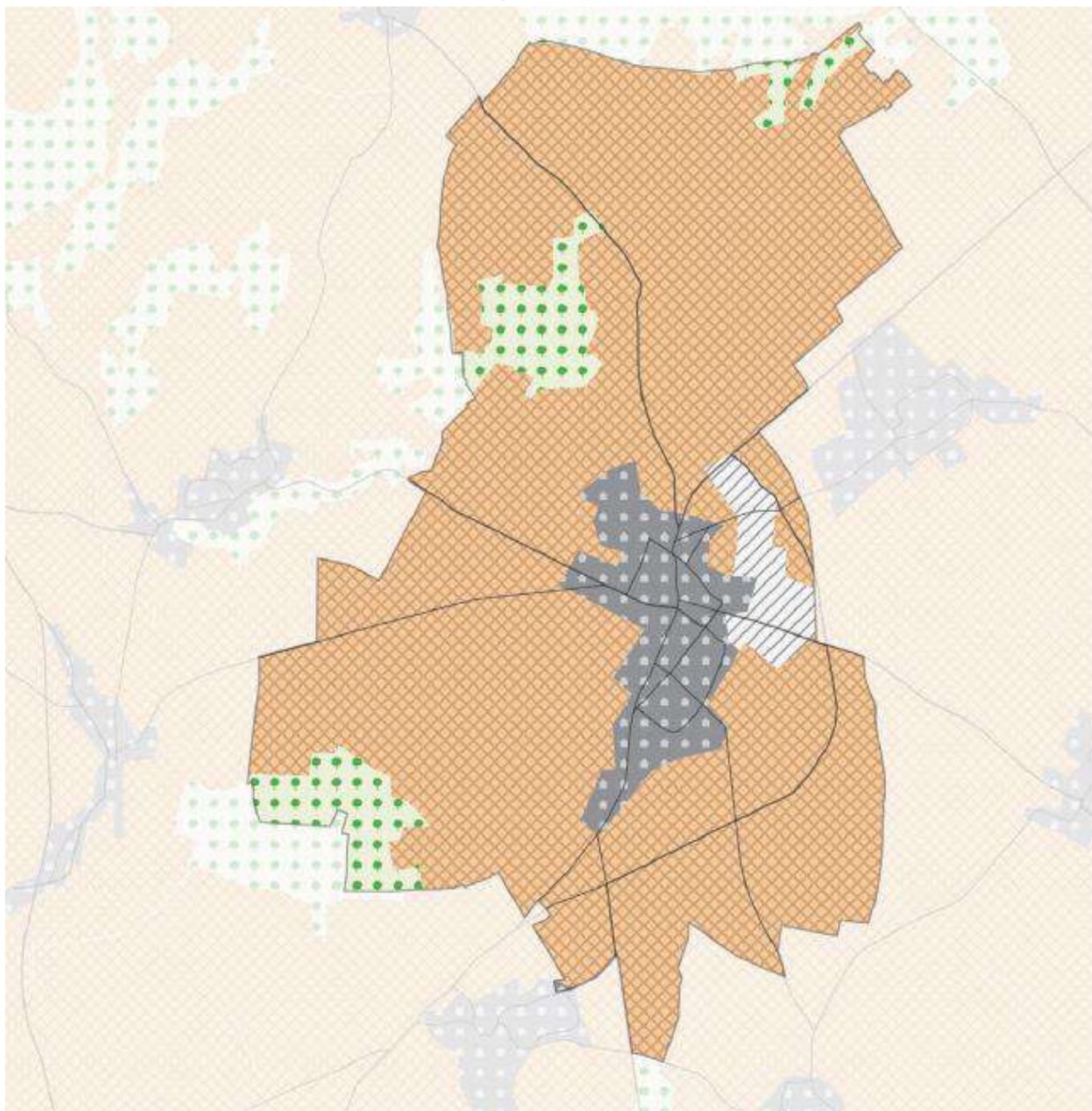
Tél : 03 44.26.86.66 Fax : 03 44 26.86.69

Mail : secretariat@neuillyenthelle.fr

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ROB : RAPPORT PRÉALABLE

Conseil municipal du 02 février 2023



SOMMAIRE

Préambule :

- cadre juridique et objectifs du DOB
- éléments méthodologiques et clés de lecture

I. Contexte général : situation économique et sociale

- A. Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record
- B. Zone euro : risque important de récession économique
- C. France : la croissance ralentit mais reste positive au 3^e trimestre
 - C.1 un marché du travail en tension : certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique
 - C.2 une inflation record frappe le pays
 - C.3 baisse en volume du budget 2023
- D. Les mesures relatives aux collectivités locales
 - D.1 des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans le PLF 2023 (articles 12, 14 et 45 PLF 2023)
 - D.2 prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2023 : un niveau de DGF stabilisé
 - D.3 stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL
 - D.4 crédit du budget général dont le « fonds vert » (article 27) et l'augmentation de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales (article 46).
- E. Conclusion : principales données financières 2023

II. Profil de NEUILLY EN THELLE

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| 1. Démographie | 5. Vie locale |
| 2. Ménages & Familles | 6. Socio-économie & Emploi |
| 3. Séniors | 7. Entreprises |
| 4. Logements | |

III. Situation et orientations budgétaires de NEUILLY-EN-THELLE

- A. Chiffres-clés & définitions
- B. Recettes de fonctionnement
 - 1. Fiscalité
 - 2. Concours de l'État
 - 3. Autres recettes
- C. Dépenses de fonctionnement
 - 1. Dépenses de personnel
 - 2. Subventions
 - 3. Autres dépenses
- D. Dettes
- E. Recettes d'Investissement
- F. Dépenses d'investissement
- G. Conclusion : les ratios budgétaires et santé financière

IV. Programmation des investissements de NEUILLY EN THELLE

- A. Projets engagés ou en voie d'achèvement en 2023
- B. Projets en phase d'étude
- C. Projets envisagés

Conclusion : perspectives pour le budget 2023

Préambule : cadre juridique et objectifs du DOB

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités comportant plus de 3 500 habitants. Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune et ce préalablement au vote du budget primitif.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption ultérieure du Budget Primitif est illégale. (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Une délibération est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB, et ce dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Eléments méthodologiques et clés de lecture

Contexte Général :

Les données présentées au niveau national, européen ou mondial, sont issues de synthèses établies par deux établissements bancaires (Caisse d'Epargne et Banque Postale) ainsi que de leur analyse du Projet de Loi de Finances 2023.

Profil de Neuilly-en-Thelle :

- Ne sont disponibles en 2023 que les éléments financiers issus des budgets principaux exécutés des communes dont les données comptables ont été certifiées et centralisées par la direction générale des Finances publiques du ministère de l'Economie et des Finances la DGFIP, comptes 2021, parfois 2022, et précédents.

- Pour les aspects financiers, la commune est comparée aux autres communes de la « strate » : 3 500 à 4 999 habitants car pour la DGFIP, la commune est répertoriée selon sa population DGF. En 2022 : 4 030 habitants et pour 2021 : 3 877 habitants. Pour mémoire, l'Oise compte 16 communes appartenant à cette strate.

Depuis 2004, les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans, conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Une enquête de recensement a été réalisée en janvier/février 2022. Le résultat des comptages a été utilisé pour le calcul des populations légales.

Ces populations correspondent à la situation 2020 car afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu des cinq dernières années écoulées (2018-2022), soit au 1^{er}/01/2020.

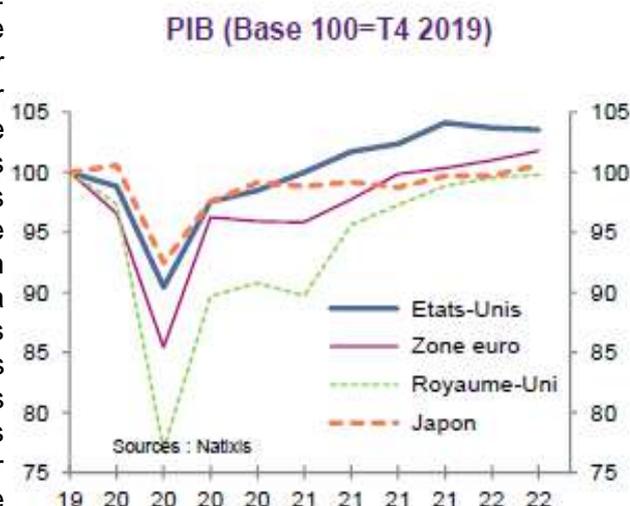
Ces nouvelles populations légales seront authentifiées par un décret avant fin 2022 et se substitueront, le 1^{er}/01/2023, aux populations légales millésimées 2019, publiées en décembre 2021.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, la commune dispose d'un nombre d'habitants calculé de 4 064, nombre qui se verra ensuite corrigé en juin 2024.

I. Contexte général : situation économique et sociale

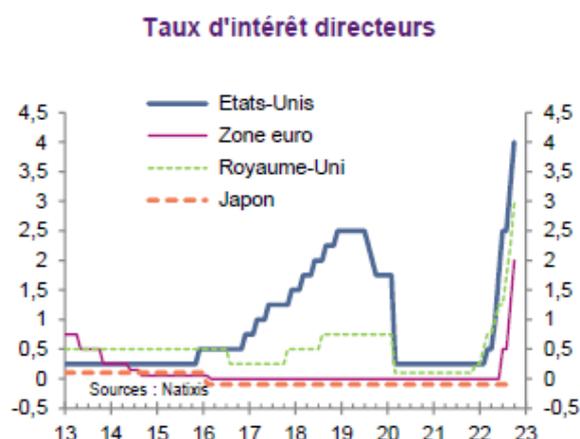
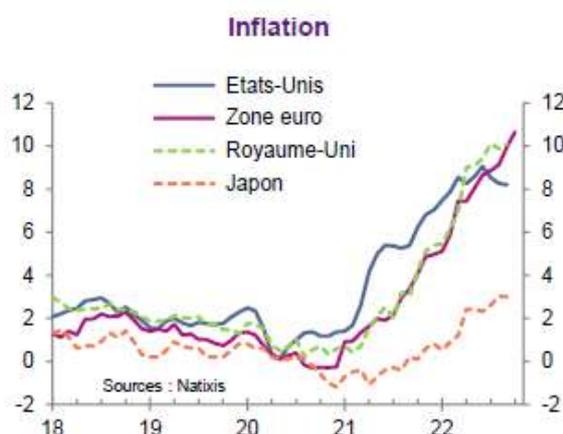
A. Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte stagflationniste où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au T2).



Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut.

La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjuguée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

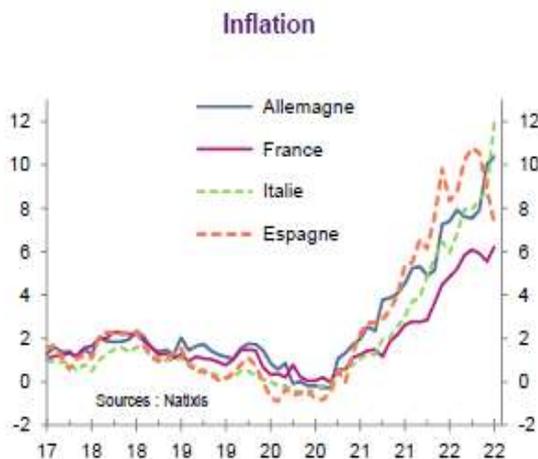


B. Zone euro : risque important de récession économique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse.

Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé.

Le PMI (Purchasing Managers Index®) manufacturier de la zone Euro à 46,4 en octobre a enchaîné 10 mois de baisses depuis janvier 2022 quand il atteignait 58,7. Les ventes de détail étaient en baisse de 0,8 % en glissement annuel au T3 2022.



Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique de quantitative easing au S1 2022, a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % en novembre), lutte activement contre l'inflation.

Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties.

Les ventes au détail allemandes affichent par exemple une baisse de -0,9 % en glissement annuel en septembre. Un effet de la détérioration des capacités de financement est particulièrement visible au niveau des pays périphériques de la zone Euro, au centre desquels l'Italie et la Grèce. Le spread sur l'obligation souveraine à 10 ans entre l'Allemagne et l'Italie a de nouveau frôlé les 250pb¹ en septembre octobre pour se replier début novembre aux environs de 215pb.

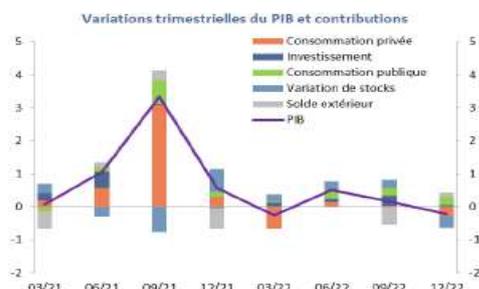
Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed (= Banque centrale américaine) a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre.

La Bank of England (Banque d'Angleterre-BoE) et la balance des opérations courantes (BoC) ont poursuivi leur tapering (consiste pour les banques centrales à réduire progressivement le montant des achats d'actifs sur les marchés financiers avec une feuille de route précise notamment pour la BoE).



C. France : la croissance ralentit mais reste positive au 3^e trimestre

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de (0,2%) en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de (0,5%) au T 2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2%) mais en repli par rapport au T 2. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées.



¹ pb = point de base, désigne en langage économique et financier un centième de point de pourcentage

L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6%) l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2%.

L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2% en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande 11,2%.

Au troisième trimestre, la croissance a été portée par l'investissement (qui a accéléré pour atteindre 1,3% T/T après deux trimestres déjà soutenus (0,6% au T 1 et 0,4% au T 2).

C'est principalement la FBCF² des entreprises non financières qui a enregistré au T 3 la plus forte hausse de toutes les composantes de l'investissement (+3,5% T/T). En revanche, la consommation des ménages a marqué le pas (0%T/T après 0,3% au T 2).

Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au T 2.

France	2021	2022	2023
PIB (GA, %)	6,8	2,5	0,5
Consommation privée (GA, %)	5,3	2,4	0,2
Consommation publique (GA, %)	6,3	2,6	2,0
FBCF (GA, %)	11,4	2,1	2,0
Exportations (GA, %)	8,6	8,5	3,7
Importations (GA, %)	7,8	7,6	3,7
Inflation (%)	1,6	5,3	4,7
hors énergie et alim. non-transf. (%)	1,1	3,8	3,8



Dans ce contexte incertain, nous prévoyons une récession de -0,2% au T 4 en variation trimestrielle. Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5%.

Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au T 4 par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

C.1 un marché du travail en tension : certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2%). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

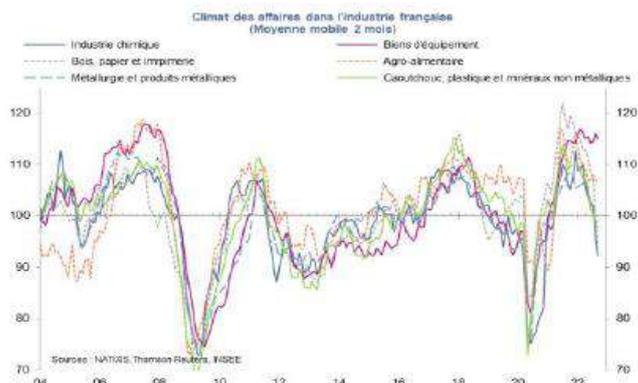
Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie.



En effet, 81% des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67% dans les services et 82% dans le secteur de la construction. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises, les soldes d'opinion sur l'évolution des effectifs sont depuis un an au-dessus de leurs moyennes de long terme. Ainsi, il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire (excès de demande de travail) que d'un déficit de main d'œuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité.

² FBCF= formation brute de capital fixe, aussi appelée "investissement"

Selon les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, les branches manufacturières les plus intensives en énergie présentent en septembre les climats des affaires les plus dégradés parmi les branches industrielles. Des niveaux bien en dessous de leurs moyennes de long terme pour l'industrie chimique, l'industrie du bois et du papier ou bien encore pour la métallurgie. Cette dégradation du climat reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses de prix du gaz et de l'électricité.



C.2 une inflation record frappe le pays

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6%) l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2%). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.



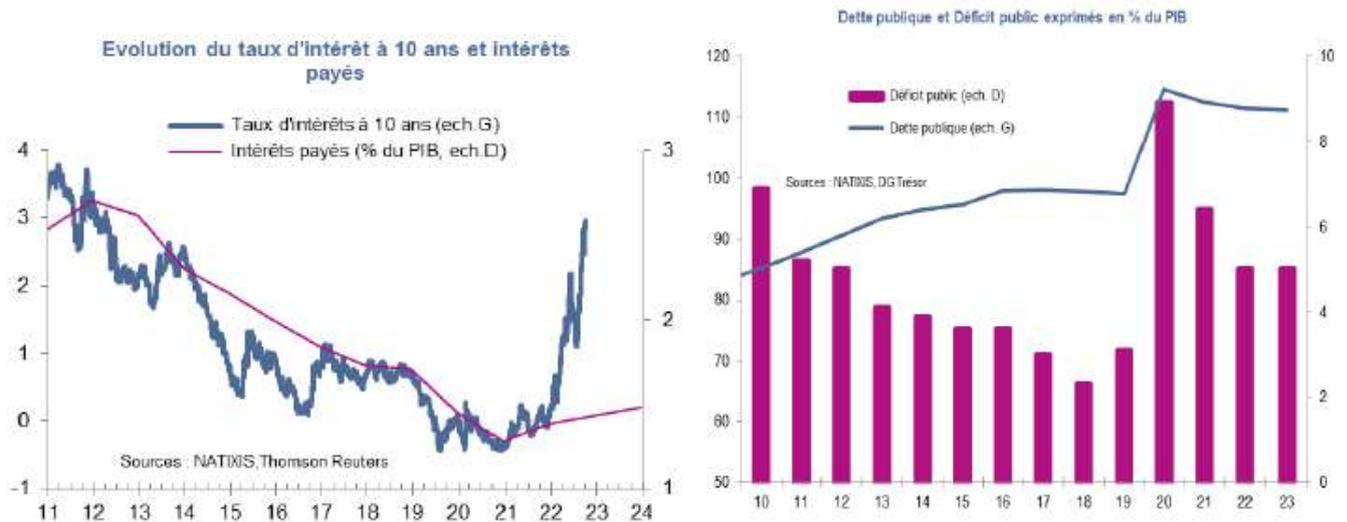
La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8% au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2% au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles).

Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.

C.3 baisse en volume du budget 2023

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit à petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement.

D'après le projet de loi de finances (PLF 2023) le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022 (après 6,4% en 2021) et s'y stabiliser en 2023.



Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6% du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5% en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dette publique	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

D. les mesures relatives aux collectivités locales

Quelles sont les principales mesures concernant le secteur public local contenues dans le projet de loi de programmation des finances publiques ?

Les amendements pris en compte au titre du PLF sont ceux pour lesquels le Gouvernement engage sa responsabilité, en application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

L'impact principal pour les collectivités locales figurait dans le PLPFP (2023-2027), il a été intégré par amendement dans le PLF.

Le PLF 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives conformément à la promesse de la campagne présidentielle :

- un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités, augmenté à 2 milliards d'€ d'argent frais, il ne devrait concerner que 2023 !
- une première depuis 13 ans l'augmentation nominale de la DGF de 320 millions d'€ sur un total de 27 milliards d'€.

D'une loi de programmation à l'autre, la contractualisation revient. On passe du pacte de stabilité-les contrats de Cahors suspendus depuis 2020 du fait de la crise sanitaire- au pacte de confiance.

Centré sur le contrôle des dépenses de fonctionnement, il prévoit une trajectoire annuelle de progression égale à l'inflation moins 0,5% avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire.

Ce mécanisme amène de nombreux débats.

Ces deux projets de loi doivent être placés dans un contexte marqué par la géopolitique et une inflation qui impacte fortement les prévisions budgétaires des collectivités. Autre point la gestion par le Gouvernement de sa majorité relative à l'Assemblée nationale et son recours au 49.3 ...

D.1 des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans le PLF 2023 (articles 12, 14 et 45 PLF 2023)

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, le nouveau fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 107,5 milliards d'€ dans le PLF 2023 à périmètre courant, en hausse de 1,5% (+1,6 Mds d'€) par rapport à la LFI 2022. Cette augmentation est principalement liée au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Les concours financiers de l'État (53 Mds d'€) totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions.

Ces concours financiers progressent par rapport à 2022 hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures. La dotation (10 millions d'€) de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté est en nette hausse par rapport à 2022 (2 millions d'€). De même, la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales augmente pour atteindre 30 millions d'€ en 2023 et la dotation de solidarité face aux événements climatiques (DSEC) pour répondre aux dommages causés par la tempête Alex (Alpes Maritimes) est portée à 40 millions d'€ en AE (autorisations d'engagement) et 60 millions d'€ en CP (crédits de paiement).

Enfin, le fonds de reconstruction exceptionnel également en hausse sera alimenté à hauteur de 150 millions d'€ au total.

D.2 prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2023 : un niveau de DGF stabilisé

Les PSR de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%). Les PSR s'élèvent à 43,7 milliards d'€ en 2023, c'est à dire en légère hausse par rapport à la LFI 2022 Cette évolution est essentiellement due :

- aux 430 millions d'€ versés en soutien exceptionnel aux communes et groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique
- à l'augmentation anticipée de 200 millions d'€ du FCTVA en 2023
- à la hausse prévisionnelle de 183 millions d'€ de PSR de compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des locaux industriels (lié au dynamisme des bases de ces impositions)
- à l'augmentation prévisionnelle de 17,5 millions d'€ de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale
- à la diminution prévue de 45 millions d'€ de deux dotations (la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle-DCRTP- et la Dotation pour Transferts de Compensation d'Exonération de fiscalité directe locale-DTCE-) au titre de la minoration des variables d'ajustement

Il reste à noter la baisse de 6,6 millions d'€ du FMDI pour le département des Pyrénées-Orientales du fait de la recentralisation du revenu de solidarité active.

La DGF 2023 est stable avec un montant de 26,6 milliards d'€. L'évolution du montant de la DGF à périmètre courant par rapport à 2022 tient à deux mesures de périmètre :

- minoration de la DGF des départements de Seine-Saint-Denis et des Pyrénées-Orientales par rapport à 2022 (recentralisation du financement du RSA dans ces départements en 2022)
- minoration de la DGF des départements susceptibles de rejoindre l'expérimentation de recentralisation du RSA en 2023.

D.3 stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard d'€ dans le PLF 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions d'€
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions d'€ (-337 millions d'€ par rapport à 2022)
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions d'€

Pour mémoire, la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions d'€.

D.4 crédit du budget général dont le « fonds vert » (article 27) et l'augmentation de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales (article 46).

→ Le Gouvernement, engagé en matière de lutte contre le changement climatique, a annoncé fin août la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires le « fonds vert » inscrit dans ce PLF. Ce fonds, doté de 1,5 milliard d'€ d'autorisations d'engagement pour 2023 vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de

- performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
- adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
- amélioration du cadre de vie (mise en place de zones à faible émission.

Il inclut le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 millions d'€.

→ biodiversité : augmentation du montant de cette dotation de soutien aux communes, qui la porte au total à 30 millions d'€ en 2023. C'est une hausse de 5,7 millions d'€ par rapport aux crédits prévus en LFI 2022

- 4,5 millions d'€ supplémentaires pour la fraction « Parcs naturels régionaux »
- 1 million d'€ de plus pour la fraction « Natura 2000 »
- Plus 0,2 million d'€ pour la fraction « Parcs nationaux ».

E. Conclusion : principales données financières 2023

Contexte macro-économique	
Croissance France	1,0%
Croissance zone euro	1,5%
Inflation	4,2%
Administrations publiques	
Croissance en volume de la dépense publique	-1,5%
Déficit public (en % du PIB)	5,0%
Dette publique (en % du PIB)	111,2%
Collectivités locales	
Transferts financiers de l'État	107 782 millions d'€
Dont concours financiers de l'État	53 270 millions d'€
Dont DGF	26 798 millions d'€
Point d'indice de la fonction publique	58,2004 € depuis le 01/07/2022

Evolution des prélèvements obligatoires			
Années	2021	2022	2023
Croissance du PIB en valeur	8,2%	5,6%	4,6%
Evolution effective des prélèvements obligatoires	8,0%	7,8%	3,4%
Evolution spontanée des prélèvements obligatoires (*)	9,4%	8,2%	3,0%
Elasticité : (*) Prélèvements obligatoires/PIB	1,1%	1,5%	0,6%

II. Profil de NEUILLY-EN-THELLE

1. Démographie

1.1. Population totale

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, tous les cinq ans. Du fait de la crise sanitaire de la Covid-19, l'enquête annuelle de recensement qui devait se tenir en 2021 a été reportée en 2022. L'Insee a adapté ses méthodes de calcul des populations légales pour pallier ce report et continuer à produire des populations légales de qualité chaque année. Les résultats ont été publiés en décembre.

1.2. Population légale en vigueur

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.

Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations.

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Pour NEUILLY-EN-THELLE (Sources : Insee, RP2020 (géographie au 01/01/2022), RP2014 (géographie au 01/01/2016) et RP2009 (géographie au 01/01/2011)).

	2009	2014	2020
Population municipale	3 115	3 309	4 023
Population comptée à part	72	47	41
Population totale	3 187	3 356	4 064

Populations légales au 1^{er}/01/2020 en vigueur à compter du 1^{er}/01/2023 : 4 064 habitants

Les populations légales millésimées 2020 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.

À partir des populations légales 2017, la population comptée à part n'intègre plus les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.

1.3. Evolutions

La population a plus que doublée depuis 1968 puisqu'elle a gagné près de 2 500 habitants en 50 ans. La croissance démographique de la commune s'est effectuée par paliers, avec deux périodes de croissance particulièrement fortes, la première entre 1975 et 1982 et la seconde sur la dernière période 2013-2018, pendant lesquelles les taux d'évolution annuel moyen étaient d'environ 3,4% (3,35%)

Indicateurs démographiques en historique depuis 1968 (source INSEE)							
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022. Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	3,4	1,4	1,5	0,2	0,7	3,5
due au solde naturel en %	0,6	0,4	0,6	0,6	0,7	0,6	0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,9	3,0	0,9	0,9	-0,4	0,1	2,6
Taux de natalité (‰)	16,4	15,6	13,2	13,4	13,6	11,4	14,8
Taux de mortalité (‰)	10,4	11,4	7,7	7,7	6,9	5,8	6,7

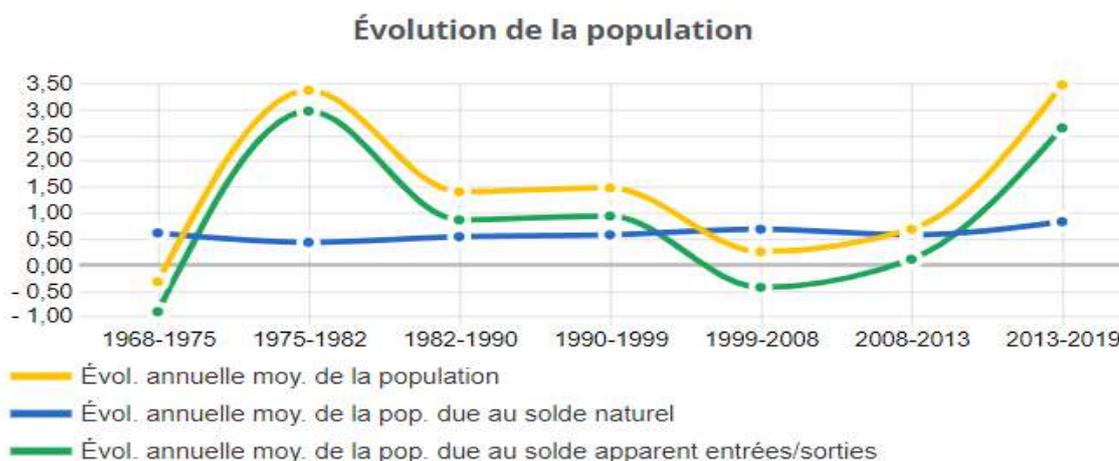
Sur ces périodes, la commune a gagné plus de 500 habitants sur des temps très rapprochés, en l'espace de 7 ans sur la première période, 5 ans sur la seconde.

Selon les estimations, ce taux atteindrait jusqu'à 4,9% de croissance par an sur la dernière période 2017-2021, soit près de 770 habitants en seulement 4 ans. Dans les deux cas, cette forte croissance démographique s'explique essentiellement par le solde migratoire, avec nettement plus d'arrivés de nouveaux ménages que de départs.

Suite à la première période de croissance constatée entre 1975 et 1982, la croissance démographique s'est ensuite ralentie de moitié entre 1982 et 1999 avec un taux d'évolution annuel moyen autour de 1,4%, puis on observe une phase de très faible croissance, voire de stagnation démographique entre 1999 et 2012 avec baisse du taux d'évolution annuel moyen autour de 0,1%.

L'accueil de nouveaux habitants depuis 2008 a permis de compenser le phénomène de vieillissement démographique lié au glissement des tranches d'âge des personnes arrivées sur la commune à la fin des années 1970 lors de la période de forte croissance démographique et qui viennent aujourd'hui alimenter la catégorie des plus de 60 ans.

Entre 1999 et 2012 le rythme de construction sur la commune s'est ralenti et le solde migratoire a peu à peu diminué jusqu'à devenir négatif, tandis que le solde naturel positif, lié aux jeunes ménages arrivés entre 1975 et 1982, a pris le relais, permettant de compenser les départs. Il convient de noter que, quelle que soit la période, le solde naturel est resté positif et relativement stable, oscillant entre 0,6% et 0,8%.



Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 à RP2018 exploitations principales -
Etat civil

Ces évolutions démographiques constatées sur la commune sont plus contrastées que les tendances observées sur le territoire de la Communauté de Communes Thelloise et sur le territoire de l'Oise, dont les moyennes permettent de lisser les tendances.

Evolution annuelle moyenne de la population (Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2013-2019)			
Indicateurs	Neuilly-en-Thelle	Oise	CC Thelloise
Variation de population (%)	3,46	0,28	0,63
• Due au solde naturel (%)	0,81	0,46	0,53
• Due au solde entrées/sorties (%)	2,64	-0,18	0,10

2. Ménages & Familles

Un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
Ensemble	1 228	100,0	1 335	100,0	1 535	100,0	3 126	3 236	3 894
Ménages d'une personne	296	24,1	349	26,1	342	22,3	296	349	342
Hommes seuls	131	10,7	116	8,7	132	8,6	131	116	132
Femmes seules	165	13,4	232	17,4	210	13,7	165	232	210
Autres ménages sans famille	8	0,7	0	0,0	34	2,2	24	0	86
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	924	75,3	987	73,9	1 159	75,5	2 806	2 888	3 467
Un couple sans enfant	368	30,0	381	28,5	439	28,6	768	794	890
Un couple avec enfant(s)	499	40,6	490	36,7	589	38,4	1 891	1 821	2 240
Une famille monoparentale	57	4,7	116	8,7	131	8,5	147	273	337

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) dans le cas d'une famille monoparentale.

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	932	100,0	991	100,0	1 159	100,0
Couples avec enfant(s)	499	53,5	490	49,5	589	50,8
Familles monoparentales	65	7,0	116	11,7	131	11,3
Hommes seuls avec enfant(s)	8	0,9	4	0,4	23	2,0
Femmes seules avec enfant(s)	57	6,1	111	11,3	108	9,3
Couples sans enfant	368	39,5	385	38,8	439	37,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

En 2019, 720 familles avec enfants étaient présentes contre 564 en 2008, soit + 27,66 % en 11 ans. Les moins de 20 ans représentent 27,9% (25,3% pour l'Oise).

NEUILLY-EN-THELLE dispose d'une répartition de sa population en fonction des tranches d'âge particulièrement équilibrée, avec environ 40% de la population communale qui a moins de 30 ans, environ 40% de la population âgée de 30 à 60 ans, et 20% qui a plus de 60%.

Cette répartition de la population par tranches d'âge est comparable à la répartition moyenne observée sur le territoire de la Communauté de Communes Thelloise et dans le département.

Population par grandes tranches d'âge



	Nombre		%	
	Neuilly-en-Thelle	Oise	Neuilly-en-Thelle	Oise
0 à 14 ans	862	166 273	21,7	20,0
15 à 29 ans	740	142 389	18,6	17,2
30 à 44 ans	839	161 384	21,1	19,5
45 à 59 ans	802	170 118	20,2	20,5
60 à 74 ans	510	128 651	12,8	15,5
<u>75 ans ou plus</u>	219	60 603	5,5	7,3
Total	3 970	829 419	100,0	100,0

2008 2013 2019

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

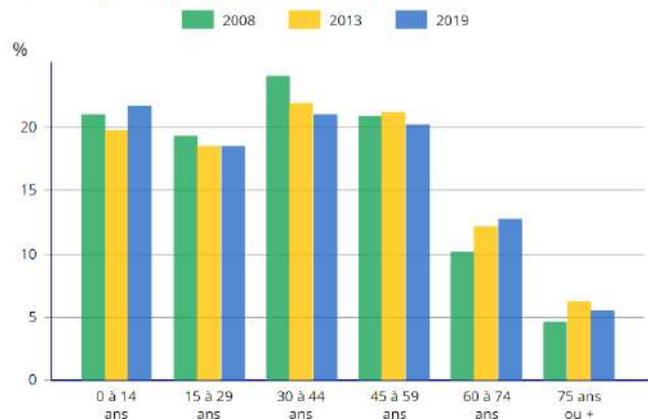
Par ailleurs, cette répartition est stable dans le temps, et ce malgré des périodes de croissance démographique assez variables.

Ainsi, la part des 45-59 ans est stable grâce au phénomène de glissement des tranches d'âge arrivées au début des années 1980 et qui ont eu tendance à rester sur le territoire.

La tranche d'âge des 15-29 ans est quant à elle particulièrement élevée en comparaison de la moyenne départementale : la commune capte de jeunes ménages grâce à une offre immobilière dont les prix sont attractifs en comparaison de l'offre francilienne.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Population par grandes tranches d'âge

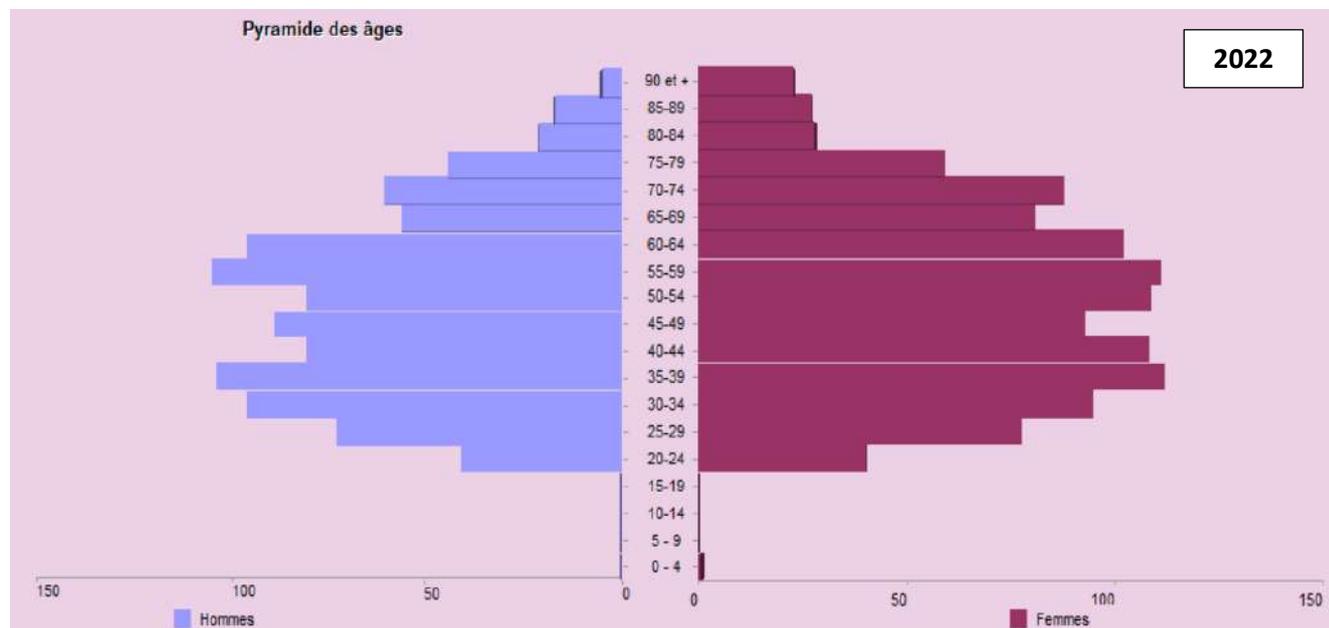


	Nombre		%	
	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise
0 à 14 ans	862	12 545	21,7	20,5
15 à 29 ans	740	9 942	18,6	16,2
30 à 44 ans	839	12 317	21,1	20,1
45 à 59 ans	802	13 180	20,2	21,5
60 à 74 ans	510	9 490	12,8	15,5
<u>75 ans ou plus</u>	219	3 775	5,5	6,2
Total	3 970	61 248	100,0	100,0

2008 2013 2019

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

Pyramide des âges



3. Seniors

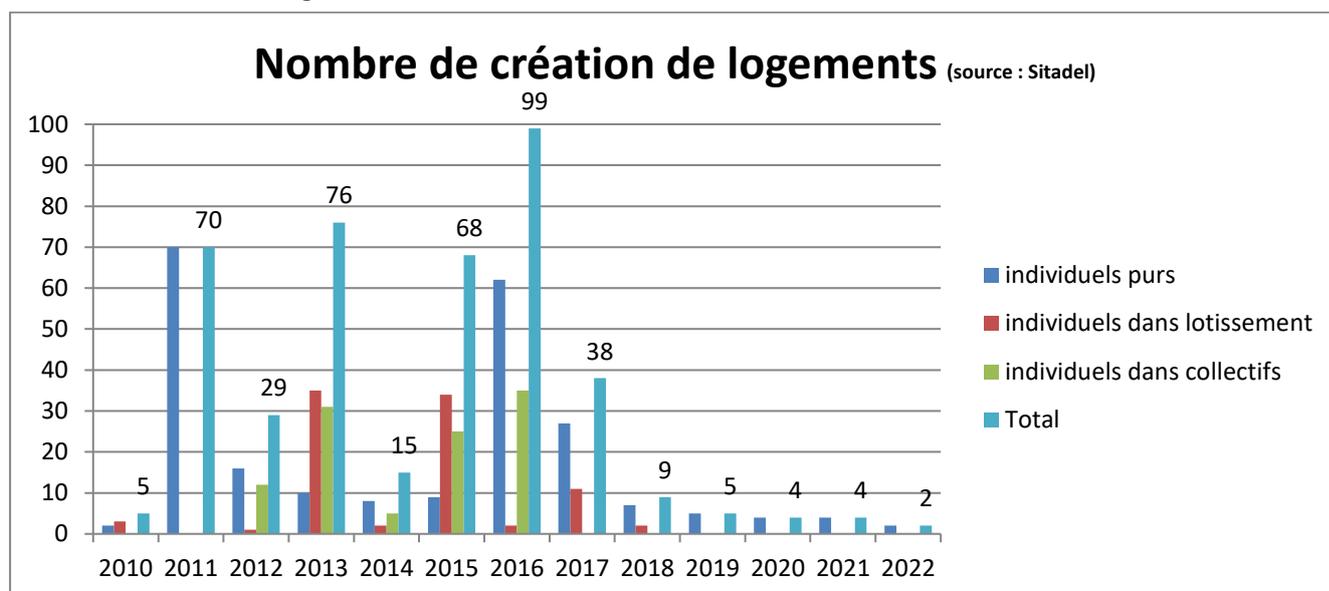
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.	% de la population NEUILLY-EN-THELLE	% de la population OISE	% de la population NEUILLY-EN-THELLE	% de la population OISE	% de la population NEUILLY-EN-THELLE	% de la population OISE
	2008		2013		2019	
	60 - 74 ans	10,2	11,6	12,2	13,5	12,8
75 ans et plus	4,6	6,4	6,2	7,0	5,5	7,3

On constate tout de même une évolution depuis 2008 avec une hausse de 4 points de la part de la population âgée de plus de 60 ans, au détriment de la part de la population âgée de 30 à 44 ans qui a diminué de 3 points.

Malgré ce constat, la part des personnes âgées de 60 ans et plus sur le territoire communal reste légèrement inférieure (18,4%) à la moyenne observée sur le territoire départemental (23,1%).

4. Logements

Après une augmentation conséquente entre 2013 et 2016, on note une forte diminution de la création des logements.



Le parc de logements augmente régulièrement depuis 1975, en corrélation avec les évolutions démographiques. En effet, entre 1975 et 1982, période de pic de croissance démographique, le nombre de résidences principales a augmenté de 186 unités en grande majorité par construction de nouveaux logements (puisque seulement 14 logements résultent des résidences secondaires et des logements vacants qui ont été réintroduits dans le parc des résidences principales sur cette période).

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	1 315	100,0	1 450	100,0	1 701	100,0
Résidences principales	1 227	93,3	1 334	92,0	1 555	91,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	26	1,9	21	1,5	17	1,0
Logements vacants	62	4,8	94	6,5	129	7,6
<i>Maisons</i>	<i>1 018</i>	<i>77,4</i>	<i>1 061</i>	<i>73,2</i>	<i>1 255</i>	<i>73,8</i>
<i>Appartements</i>	<i>295</i>	<i>22,5</i>	<i>384</i>	<i>26,5</i>	<i>439</i>	<i>25,8</i>

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 .

Entre 2008 et 2019, le nombre de résidences principales a augmenté de 328 unités.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	705	729	901	991	1 219	1 315	1 450	1 701
Résidences principales	596	612	798	910	1 132	1 227	1 334	1 555
Résidences secondaires et logements occasionnels	65	55	49	37	36	26	21	17
Logements vacants	44	62	54	44	51	62	94	129

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

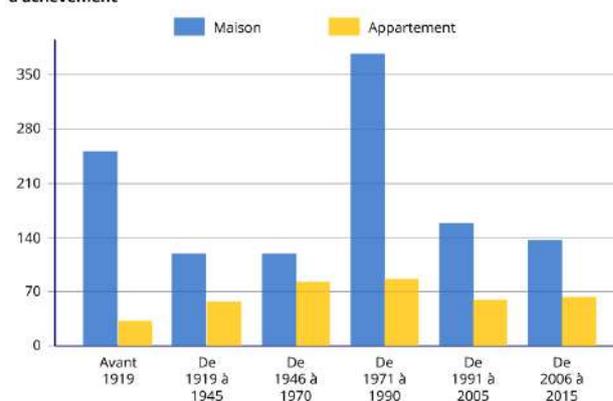
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Depuis 1975, le nombre de résidences secondaires diminue progressivement, passant de 55 à 17 résidences secondaires en 2019.

Le nombre de logements vacants a été stable entre 1968 et 2008, oscillant entre 44 et 62 logements vacants. Depuis 2013, le nombre de logements vacants recensés par l'Insee a nettement augmenté puisque les logements nouvellement créés dans des opérations récentes ont été recensés alors qu'ils n'étaient pas encore occupés. De ce fait, on peut considérer qu'en 2019, le nombre de logements relevant d'une vacance structurelle correspond davantage au nombre de logements vacants recensés en 2008, autour d'une soixantaine de logements vacants.

LOG G1 - Résidences principales en 2019 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2016.

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

La maison individuelle est le type de logements dominant sur la commune, avec 74% de maisons individuelles (2019) en tant que résidence principale pour 91%.

Parmi le volume de logements existants entre 2008 et 2019, les logements propriétaires-occupants ont progressé de 28%.

Au 01/01/2022, 256 logements appartenant au parc locatif social (bailleurs sociaux) sont présents.

L'offre locative a augmenté de 27,7% soit 7 points de plus que la moyenne communautaire. En proportion, la part du locatif social est stable entre 2008 et 2019, bien que la commune ait produit 92 logements locatifs supplémentaires. En 2022, cette part est de 16,5% pour 20,9% au niveau régional.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2008		2013		2019		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	1 227	100,0	1 334	100,0	1 555	100,0	3 969	14,6
Propriétaire	869	70,8	925	69,3	1 110	71,4	3 035	17,8
Locataire	332	27,1	387	29,0	424	27,2	875	6,4
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	112	9,1	124	9,3	150	9,7	343	9,8
Logé gratuitement	26	2,1	22	1,7	22	1,4	59	9,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Elle contribue pour partie au renouvellement des habitants (l'ancienneté moyenne d'emménagement dans le locatif est de 6,4 ans contre 17,8 ans pour les propriétaires en signalant que dans le locatif aidé, l'ancienneté d'emménagement augmente à 9,8 ans). La part de l'offre locative aidée a augmenté de 0,6 point entre 2008 et 2019, avec la production de 38 logements aidés sur la période.

5. Vie locale

Au 1^{er}/01/2023, 41 associations de type Loi 1901 « actives » sont enregistrées au Répertoire National des Associations pour la commune (<https://www.data-asso.fr>) dont 14 agissant dans le domaine du sport.

La commune bénéficie en effet d'un bon maillage d'équipements sportifs :

Données 2021	Neuilly-en-Thelle	Moyenne nationale/commune
Gymnase	1	0,4
Stades	1	0,1
Courts de tennis	3	1,1
Centres équestres	1	0,2
Terrain foot/rugby	1	0,7
Terrain basket/hand/volley/badminton	1 city-park	0,3

En 2019, la commune comptabilisait 1008 licenciés sportifs, soit 25,4% (21,4% pour la région).

6. Socio-économie & Emploi

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2019

	2019
Nombre de ménages fiscaux	1 629
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	4 192
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 490
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	66

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

En 2021, la part des foyers fiscaux non imposés à NEUILLY-EN-THELLE est de 45,20%, contre 48,4 % en France métropolitaine. Parmi la population de 15 à 64 ans, NEUILLY-EN-THELLE comptabilise 8,5 % d'étudiants en 2019 (9,7% en 2008).

En 2019, 128 foyers allocataires avaient des revenus inférieurs au seuil de « bas revenus » défini par la CAF.

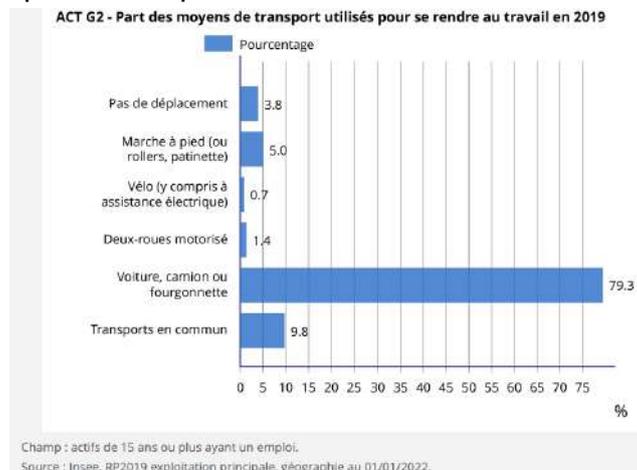
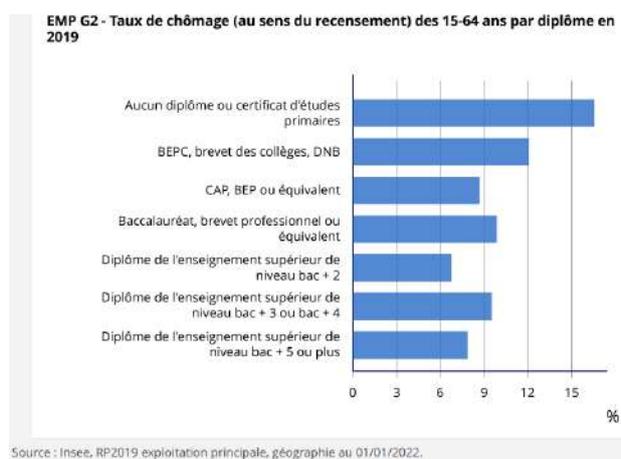
EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2008		2013		2018			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	1 191	100,0	1 072	100,0	1 054	100,0	54,3	85,9
Agriculture	20	1,7	17	1,6	5	0,5	100,0	0,0
Industrie	440	36,9	382	35,6	304	28,8	46,9	94,9
Construction	53	4,4	77	7,2	37	3,5	27,9	41,5
Commerce, transports, services divers	376	31,6	400	37,3	437	41,4	45,4	78,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	303	25,4	196	18,3	272	25,8	79,4	95,1

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

Au 01/01/2022, 206 demandeurs d'emploi étaient dénombrés, 147 en 2008. 90% des salariés occupent un emploi non précaire, 86 % pour l'Oise.

Pour autant, le taux de chômage est resté stable, 9,9%, et est inférieur à la moyenne départementale (13,4%) grâce à la proximité des pôles d'emplois franciliens.



Malgré la suprématie de la voiture comme moyen de déplacement domicile-travail, à noter la montée en puissance du service intercommunal de transport à la demande : le Pass'Thelle bus avec sa desserte des gares :

Déplacez-vous avec le Transport à la Demande PASS THELLE BUS

Avec réservation

Mis en place par la Communauté de communes Thelloise, le service gares du Pass Thelle Bus vous permet de vous rendre le matin à la gare la plus proche de chez vous et vous ramène le soir. Pour le travail, les études, un rendez-vous ou tout simplement du loisir, simplifiez vos déplacements.

De 6h à 20h

Le Pass Thelle Bus vient vous chercher et vous ramène à **l'arrêt de votre commune ou hameau** et vous dépose et vous récupère à la **GARE** la plus proche suivants les horaires ci-dessous.

GARES DESSERVIES

Saint-Sulpice,
Laboissière-en-Thelle,
Cires-Lès-Mello,
Chantilly

LÉGENDES

Le service GARES

Le service GARES

GARE	ALLER	RETOUR
Saint-Sulpice Du Lundi au Samedi	6h15 - 7h05	18h40
Laboissière-en-Thelle Du Lundi au Samedi	8h50	18h10
Cires-lès-Mello Du Lundi au Samedi	7h30 - 8h50	18h15 - 19h30
Chantilly Du Lundi au Vendredi	6h40 - 7h55	18h20 - 19h35

En cas de retard de train, le Pass Thelle Bus assurera votre prise en charge en gare

et la ligne régulière Ercuis-Chambly-Persan :

LA LIGNE ERCUIS - PERSAN

Desserte des gares /// de Chambly et Persan

Fonctionne du lundi au vendredi :

- **SANS RESERVATION** : Si vous résidez dans les commune de Ercuis , Fresnoy-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Le Mesnil-en-Thelle et Chambly.
- **AVEC RESERVATION** : Si vous résidez dans une autre commune du territoire, un minibus vous prendra en charge à l'arrêt de votre commune selon les disponibilités des véhicules. La dépose se fait à Neuilly-en-Thelle. Ainsi la correspondance sera assurée sur la ligne.

Ligne Ercuis - Persan (du lundi au vendredi)

Ercuis	05:45	06:13	06:43	07:12
Neuilly en Thelle	05:49	06:17	06:47	07:16
Hôtel de Ville				
Neuilly en Thelle ZA	05:51	06:19	06:49	07:18
Fresnoy en Thelle	05:57	06:25	06:55	07:24
Le Mesnil en Thelle	06:01	06:29	06:59	07:28
Chambly Centre	06:06	06:34	07:04	07:33
Chambly Gare	06:09	06:37	07:07	07:36
Persan Gare	06:24	06:52	07:22	07:51

Ligne Persan - Ercuis (du lundi au vendredi)

Persan Gare	07:30	18:05	18:37	19:10	20:05
Chambly Gare	07:45	18:20	18:52	19:25	20:20
Chambly Centre	07:48	18:23	18:55	19:28	20:23
Le Mesnil en Thelle	07:53	18:28	19:00	19:33	20:28
Fresnoy en Thelle	07:57	18:32	19:04	19:37	20:32
Neuilly en Thelle ZA	08:03	18:38	19:10	19:43	20:38
Neuilly en Thelle	08:05	18:40	19:12	19:45	20:40
Hôtel de Ville					
Ercuis	08:09	18:44	19:16	19:49	20:44



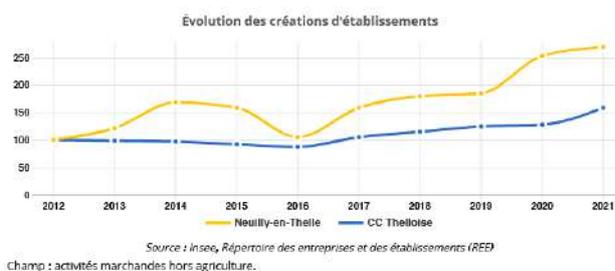
7. Entreprises

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020

	Nombre	%
Ensemble	284	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	20	7,0
Construction	47	16,5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	79	27,8
Information et communication	9	3,2
Activités financières et d'assurance	9	3,2
Activités immobilières	13	4,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	37	13,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	36	12,7
Autres activités de services	34	12,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.



NEUILLY-EN-THELLE est identifiée par la Communauté de Communes Thelloise comme pôle économique intermédiaire, aussi bien en termes de trame commerciale que d'activités artisanales ou industrielles.

En 2020, l'INSEE recensait 58 établissements actifs (commerce, transport, services divers) ce qui représente un peu plus de la moitié des activités présentes sur le territoire en nombre d'établissements employeurs.

La création de commerces est assez dynamique, car entre 2019 et 2021, 16 nouveaux établissements (hors agriculture) ont ouvert.

En lien avec la Communauté de Communes Thelloise, NEUILLY-EN-THELLE est une des principales communes identifiée à l'échelle de toutes les communes de l'intercommunalité pour accueillir de nouvelles activités économiques du fait de son accessibilité (RD929) et des sensibilités environnementales limitées sur le secteur : un principe d'extension à court et moyen terme est confirmé vers le nord (6,5 hectares) et le sud-est (environ 3 hectares), en lien avec l'extension de la zone d'activités d'Ercuis, afin de permettre aux entreprises déjà implantées de pouvoir s'étendre sur place si besoin et de poursuivre l'accueil de nouveaux établissements.

A plus long terme une extension de 14 hectares dans la continuité de la route de Crouy et au nord en limite de la RD929, selon le taux de remplissage observé de la zone d'activités est plausible.

Source: CORINE Land Cover (CLC)-2018	2006	2012	2018	Variation 2006/2018
Surfaces artificialisées (en ha)	153	167	172	+12%
Territoires agricoles (en ha)	1 318	1 304	1 299	-1%
Forêts (en ha)	114	114	114	0%

Les surfaces déclarées agricoles n'ont pas évolué sensiblement depuis 2008. Parmi les 11 corps de ferme recensés en 2008, certains sont en cours de mutation. Il n'est pas constaté de nouvelles constructions ou installations à usage agricole implantées dans la zone agricole (A) délimitée au PLU.

À noter que la priorité reste à la densification du centre-bourg et la requalification des friches industrielles dans le respect de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.

III. Situation et orientations budgétaires de NEUILLY-EN-THELLE

A. Chiffres-clé & définitions

Les chiffres clés du budget en 2021				
Données 2021	Montants	Commune	National	Département
		Montant par habitant	Montant par habitant de la strate	Montant par habitant de la strate
Produits de fonctionnement	3 781 766 €	979 €	1 075 €	1 018 €
Charges de fonctionnement	3 074 749 €	796 €	929 €	926 €
Résultat comptable	707 018 €	183 €	145 €	93 €
Ressources d'investissement	1 414 292 €	366 €	452 €	506 €

Les chiffres clés du budget en 2021				
Données 2021	Montants	Commune	National	Département
		Montant par habitant	Montant par habitant de la strate	Montant par habitant de la strate
Emplois d'investissement	1 212 750 €	314 €	430 €	451 €
Capacité d'autofinancement brute	740 541 €	192 €	197 €	150 €
Capacité d'autofinancement nette	586 121 €	152 €	121 €	90 €
Fonds de roulement	2 155 240 €	472 €	380 €	382 €
Encours de la dette	1 565 637 €	406 €	717 €	646 €

Le résultat comptable :

Il représente la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. À la différence de la capacité d'autofinancement, il ne caractérise pas le potentiel de liquidité de la commune.

Les emplois d'investissement :

Ils correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (*travaux d'équipement, acquisition de bâtiments*) et le remboursement d'emprunts.

La capacité d'autofinancement brute :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, et est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (*hors produits de cession d'immobilisation, c'est-à-dire la vente éventuelle de biens*) et les charges réelles.

La CAF doit permettre de payer les remboursements de dettes. Le surplus, la CAF nette, (= *CAF brute – remboursements du capital des dettes*) s'ajoute aux recettes d'investissement (*dotations, subventions, plus-values de cession*) pour financer les dépenses d'équipement. Ce montant représente le financement disponible de la commune.

Le financement disponible est donc le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) :

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Le fonds de roulement :

Il constitue la trésorerie de NEUILLY-EN-THELLE. C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (*restes à recouvrer*) sur les crédits obtenus de ses créanciers (*fournisseurs, État*). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un

produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. **Un BFR négatif constitue une ressource.** En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Le bilan :

Il retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice 2021.

À l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (*actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...*), les créances (*titres de recettes en cours de recouvrement*) et les disponibilités (*ces biens non durables constituent l'actif circulant*).

Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (*dotations, réserves, subventions*), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (*mandats en instance de paiement*).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle " :

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 33 175 340 €	Ressources propres 33 764 943 €	Fonds de Roulement net global
Actif circulant 94 461 €	Dettes financières 1 565 637 €	2 155 240 €
Trésorerie = <i>Fonds de Roulement – Besoin de Fonds de Roulement</i> 2 199 524 €	Passif circulant 138 744 €	Besoin en Fonds de Roulement - 44 284 €

B. Recettes de fonctionnement

Les produits de fonctionnement représentent l'ensemble des revenus permettant à NEUILLY-EN-THELLE d'assurer le fonctionnement courant de ses services communaux.

Données 2021	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des produits de fonctionnement (*)	3 781 766 €	979 €	1 075 €
Impôts locaux	1 564 258 €	405 €	457 €
Autres impôts et taxes	305 888 €	79 €	72 €
Dotations globales de fonctionnement	608 616 €	158 €	149 €
Vente de produits et services	267 258 €	69 €	77 €

(*) La somme des impôts, des taxes et de la dotation globale de fonctionnement ne correspond pas au total des produits de fonctionnement.

1. Fiscalité

Données 2021 (produits)	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	12 555 €	3 €	32 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (après coefficient correcteur)	1 499 176 €	388 €	380 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48 662 €	13 €	13 €
Fiscalité reversée par la CCT	524 852 €	136 €	146 €

Depuis 2002, la commune n'a plus de Taxe Professionnelle, est appliquée une TPU (Taxe Professionnelle Unique) au bénéfice de la Communauté de Communes Thelloise.

En 2021, les taux des trois taxes locales d'imposition ont été fixés comme suit :

Données 2021	Taux (commune)	Taux moyen de la strate (national)	Taux moyen de la strate (département)
Taxe d'habitation	11,40 %	14,60 %	14,95 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	(31,73%+21,54%) = 53,27%	37,38 %	44,85 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,27 %	49,10 %	52,86 %

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Thelloise (CCT) a la charge d'une nouvelle compétence : la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI qui recouvre notamment l'entretien des rivières et financée par une taxe.

La taxe Gemapi a été instaurée en 2015, suite à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM », au profit des communes et des intercommunalités. C'est une taxe facultative permettant de répondre aux dépenses d'investissements liées à la prévention contre les inondations et à la protection des biens et des personnes. Elle est acquittée par les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière aux entreprises.

Elle est plafonnée à 40 € par habitant et par année. Pour la CCT, le produit de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations dues au titre de 2022, a été maintenu à un montant de 150 000 €, soit environ 2,50 €/hbt. La Communauté de Communes Thelloise contribue au financement des syndicats du Thérain, de l'Esches et de la Thève.

En octobre 2018, Communauté de Communes Thelloise a voté la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour tous les habitants de son territoire avec un taux de 5,58% qui s'applique sur les bases du foncier bâti. En 2021, ce taux devenu 7% est maintenu en 2022.

En 2021, est survenu un profond remaniement de la fiscalité locale avec la suppression de la Taxe d'Habitation, compensée par :

- le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Afin que le transfert de la part départementale de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme a prévu d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux.

Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB : le taux départemental de TFPB 2020 (21,54%) a été additionné au taux communal 2020 qui devient ainsi le nouveau taux communal de référence à compter de 2021 : 53,27 %. C'est ce taux de référence qui a été voté.

Pour mesurer l'autonomie financière de la commune, est couramment établi un ratio « Produit des impositions directes / recettes réelles de fonctionnement ». Il met en effet en parallèle le produit issu des contributions directes et l'ensemble des recettes permettant le fonctionnement de la commune. Il faut signaler que ce ratio intègre uniquement le produit des contributions directes et non l'ensemble des recettes fiscales.

**Produit des impositions directes : 1 564 258 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 781 766 €
= 41,36 % (strate : 42,51 % -- Département : 44,89 %) -- seuil d'alerte est de 33%**

Depuis 2005, pour mesurer la richesse théorique d'une commune, au potentiel fiscal (=produit fiscal théorique calculé en appliquant aux bases communales les taux moyens nationaux) lui est substitué le « potentiel financier » : ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

En 2022, le potentiel financier était de 3 035 100 €, soit 753,12€/hbt (strate : 974,31 €)
 Potentiel Fiscal (4 taxes), 2 878 318 € soit 714,22 €/hbt (strate : 897,52 €)
 NEUILLY-EN-THELLE compte 2 181 foyers fiscaux.

Données 2021		Moyenne de la strate (niveau national)	Moyenne de la strate (département)
Part des foyers non imposés	45,2 %	48,4 %	48,3 %
Revenu fiscal moyen par foyer	27 771 €	28 121 €	26 054 €

Pour mesurer le niveau de pression fiscale qui est exercé par la collectivité sur les habitants et les entreprises du territoire par rapport à la moyenne nationale est établi un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

Produit des impositions directes : 1 564 258 € / Potentiel fiscal = 0,54 % (seuil d'alerte ≥ 1%)

2. Concours de l'État

Les principaux concours de l'État sont, en fonctionnement, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et en investissement, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Données 2021	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
DGF	608 616 €	158 €	149 €
FCTVA-SI	350 935€	91 €	44 €

Pour apprécier le degré de « dépendance financière » de la commune à la principale dotation de l'État, la DGF, est déterminé le ratio « dotation globale de fonctionnement / recettes réelles de fonctionnement ».

DGF : 608 619 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 781 766 € = 16,09 %

Après une baisse régulière depuis 2014 (« contribution au redressement des finances publiques » mise en œuvre par l'Etat de 2014 à 2017), avec une plongée successive en 2015 puis 2016, la DGF s'est stabilisée (2018/2019), a augmenté en 2021 puis accuse de nouveau une baisse pour sa part DSR.

Libellés	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Montant	évolution % /n-1	Montant	évolution % /n-1	Montant	évolution %/n-1	Montant	évolution % /n-1								
DGF- Dotation forfaitaire en €	218 656	-26,62%	167 012	-30,92%	136 536	-0,23	135 520	-0,0023	136 536	0,01	150 117	+9,95	161 178	+6,86	174 476	+ 7,62%
DGF- Dotation solidarité + autres	149 209	8,93%	170 393	12,43%	214 232	0,07	206 338	0,11	214 232	0,04	307 892	+43,72	447 438	+45,32	425 559	-5,1%
Total	367 865	-12,20%	337 405	-9,03%	350 768	-0,06	341 858	0,07	350 768	0,03	458 009	30,57	608 616	24,75	600 035	-1,43%

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

- ❖ une part forfaitaire, elle-même constituée de plusieurs volets :
 - une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
 - une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
 - une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
 - un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009.
- ❖ une part de péréquation. Pour NEUILLY-EN-THELLE il s'agit de la Dotation de Solidarité Rurale-1^{ère} fraction, dite « bourg-centre » car la commune compte moins de 10 000 habitants et regroupe au moins 15% de la population du canton.

3. Autres recettes

Les autres composantes des recettes de fonctionnement de la commune sont, les autres impôts et taxes (*exemple : taxe pylônes*), le FCTVA (*en fonctionnement depuis le 01/01/2016*), les produits des services (*exemple : ALSH*) et les revenus du patrimoine (*exemple : loyers*).

Données 2021	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Autres impôts et taxes	305 888 €	79 €	72 €
FCTVA (section fonctionnement)	37 238 €	10 €	2 €
Produits des services et du domaine	267 258 €	69 €	77 €

 la loi de finances 2021 a prévu l'automatisation progressive du FCTVA qui s'appliquera en 2023 à l'ensemble des collectivités, ainsi les dépenses effectuées en année N seront prises en compte la même année pour le versement du FCTVA.

C. Dépenses de fonctionnement

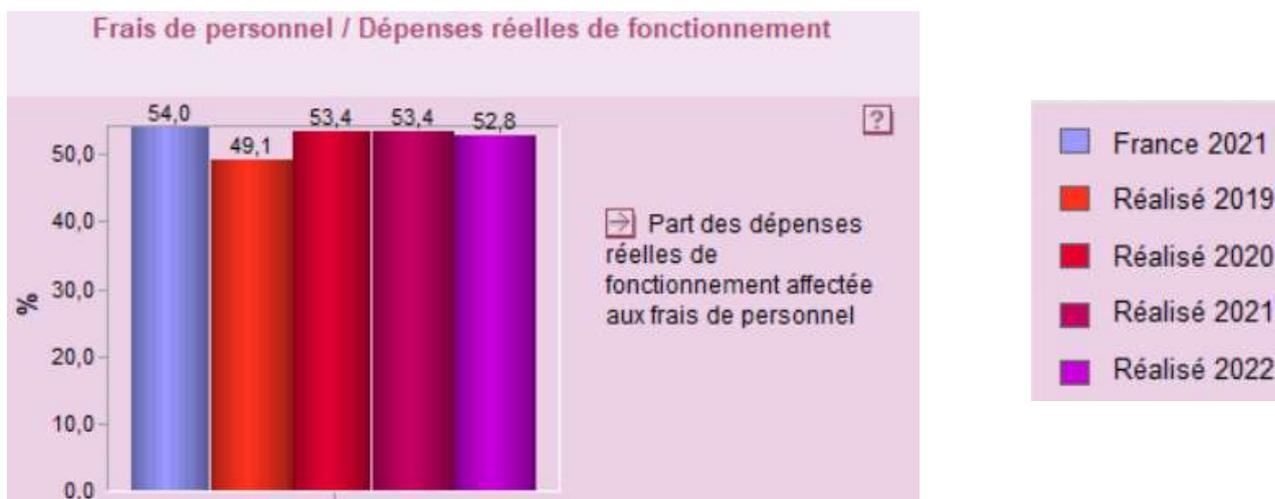
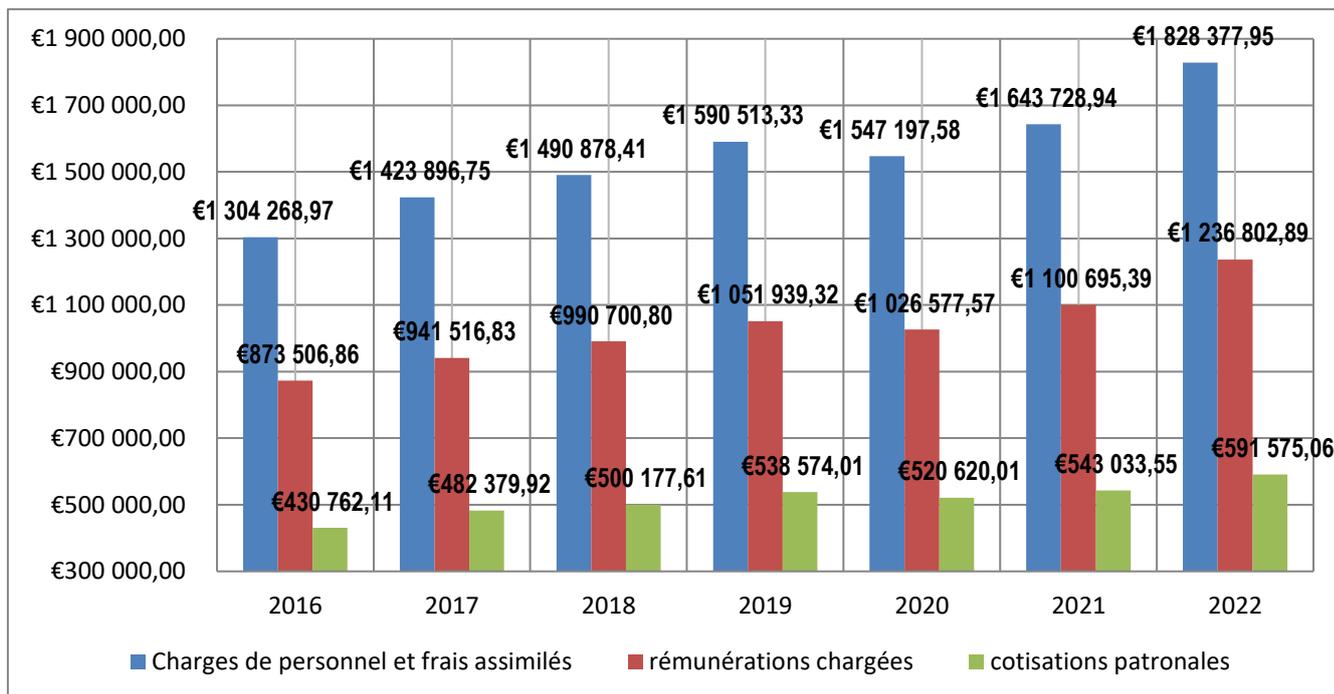
Les charges de fonctionnement englobent les dépenses courantes : c'est via ce poste de dépenses que sont réglés les intérêts de la dette de NEUILLY-EN-THELLE, mais également les dépenses de fonctionnement des services communaux.

Elles peuvent se répartir en :

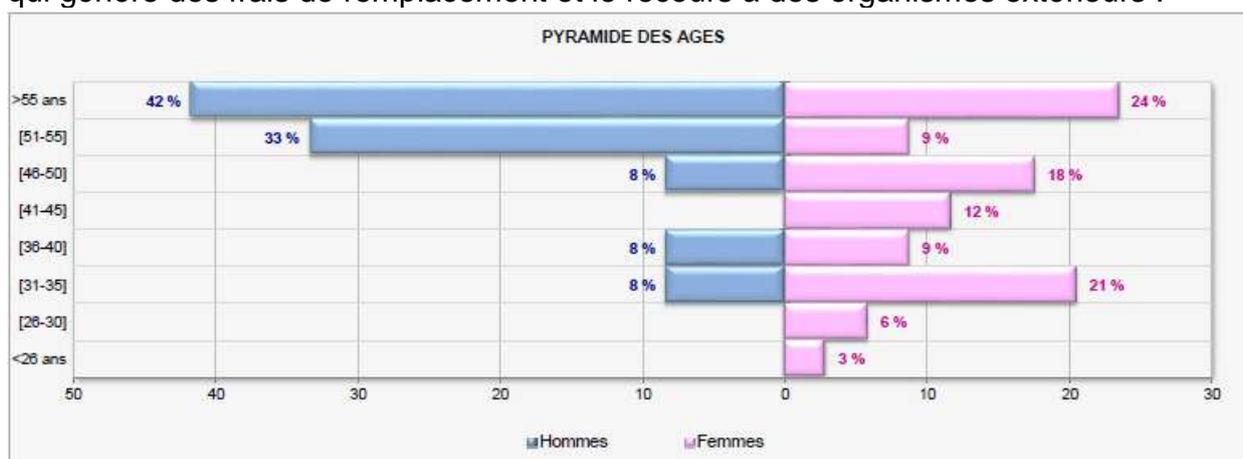
Données 2021	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des charges de fonctionnement	3 074 749 €	796 €	929 €
Charges de personnel (salaires et charges sociales)	1 605 914 €	416 €	458 €
Achats et charges externes (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).	1 168 792 €	303 €	245 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	44 682 €	12 €	20 €
Autres charges de gestion courante	13 123 €	3 €	28 €
Subventions versées	86 200 €	22 €	47 €

1. Dépenses de personnel

Indispensables au bon fonctionnement des services, les dépenses de personnel se décomposent en deux grands volets : les rémunérations (titulaires et non titulaires) chargées d'une part, et, d'autre part, les cotisations patronales.



Ces dépenses sont à rapprocher de la structure d'âge, des effectifs et de l'absentéisme qui génère des frais de remplacement et le recours à des organismes extérieurs :



Source : 2022 / CNP / 46 agents

Absentéisme Global Source : 2022 / CNP / 46 agents	Maladie Ordinaire & AT Source : 2022 / CNP / 46 agents
<p>Sur la période 2022, 26,1 % des agents employés de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1,2 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 40,4 jours.</p> <p>Sur la période d'étude, il n'y a eu aucun arrêt de moins de 4 jours. A l'inverse 10 % des arrêts ont duré plus de 3 mois (1 arrêt) et sont à l'origine de 26 % des jours d'arrêt (103.0 jours).</p> <p>Sur 100 arrêts, 71 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 7 en maternité, 21 en accident du travail. Les absences représentent 30.4 arrêts pour 100 agents employés.</p> <p>Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 3,5 %, ce qui représente 2 agents absents sur toute la période considérée.</p> <p>NEUILLY-EN-THELLE se situe dans la moyenne des collectivités équivalentes en termes d'exposition, de fréquence et de gravité.</p>	<p>On recense en moyenne 1.1 arrêt par agent absent en maladie ordinaire.</p> <p>Chacun de ces arrêts dure en moyenne 39.0 jours sur la période étudiée. La part du temps perdu en raison des absences en maladie ordinaire est de 3 %, ce qui représente 1 agent absent sur toute la période considérée.</p> <p>Sur la période d'étude, 0.8 arrêt et 33 jours d'arrêt sont recensés en moyenne chaque mois en maladie ordinaire.</p> <p>Aucun agent ne s'est arrêté en maladie ordinaire plus de 3 fois.</p> <p>Sur la période 2022, 19,6 % des agents de la collectivité se sont arrêtés au moins une fois en maladie ordinaire.</p> <p>moins de 6 arrêts en accident du travail sur la période d'étude mais concernant 4 agents et 64 jours d'arrêt.</p>

La mesure de l'absentéisme repose sur l'évolution de trois groupes d'indicateurs.

La tendance est à une amélioration par rapport à l'exercice précédent en termes d'exposition, de fréquence et de gravité.

EXPOSITION			
Proportion d'agents absents (en %)			
NATURE D'ARRET	2021	2022	Evolution *
Maladie Ordinaire	26.2%	22.0%	- 16% ↘
Maternité	4.8%	2.4%	- 49% ↘
Longue Maladie/Longue Durée	0.0%	0.0%	0% →
Accident du Travail	2.4%	7.3%	+ 207% ↑
ABSENTEISME GLOBAL	31.0%	29.3%	- 5% ↘

FREQUENCE			
Nombre d'arrêts pour 100 agents employés			
NATURE D'ARRET	2021	2022	Evolution *
Maladie Ordinaire	45.2	24.4	- 46% ↘
Maternité	4.8	2.4	- 49% ↘
Longue Maladie/Longue Durée	0.0	0.0	0% →
Accident du Travail	2.4	7.3	+ 207% ↑
ABSENTEISME GLOBAL	52.4	34.1	- 35% ↘

GRAVITE			
Taux d'absentéisme théorique (en %)			
NATURE D'ARRET	2021	2022	Evolution *
Maladie Ordinaire	7.2%	3.4%	- 53% ↘
Maternité	1.6%	1.0%	- 40% ↘
Longue Maladie/Longue Durée	0.0%	0.0%	0% →
Accident du Travail	0.1%	0.6%	+ 368% ↑
ABSENTEISME GLOBAL	8.9%	4.9%	- 45% ↘

2. Subventions

La Commune octroie des subsides aux associations déclarées et immatriculées avec un numéro SIRET. En 2022, 20 associations ont eu une subvention, auxquelles s'ajoute l'association d'aménagement foncier agricole (entretien des chemins agricoles).

La subvention est consentie soit pour réaliser une action et/ou un projet d'investissement, soit pour aider au développement des activités, ou, le plus souvent, pour contribuer au financement global de leur fonctionnement.

Montants alloués	
2017	82 700 €
2018	81 148 €
2019	80 341 €
2020	82 615 €
2021	86 200 €
2022	89 527 €

3. Autres dépenses

Dans les autres dépenses de fonctionnement, en 2021, les charges financières ne représentent que 1,47 % (2,42 % pour la moyenne nationale de la strate) et les autres charges de gestion courante 0,43 % (3,34 % pour la strate).

Les plus significatives sont celles indiquées ci-après :

	2020	2021	2022
Achats et charges externes : total	1 097 500,00	1 190 143,86 €	1 361 473,48 €
<i>dont Energie (Gaz) - Electricité</i>	<i>157 195,78 €</i>	<i>171 607,81 €</i>	<i>180 513,57 €</i>
<i>dont entretien de Terrains (espaces verts)</i>	<i>82 906,41 €</i>	<i>75 107,82 €</i>	<i>104 686,11 €</i>
<i>dont entretien des Bâtiments publics</i>	<i>56 802,02 €</i>	<i>38 207,70 €</i>	<i>195 661,54 €</i>
<i>dont entretien des Voiries</i>	<i>138 159,66 €</i>	<i>113 027,45 €</i>	<i>61 100,64 €</i>
<i>dont contrats de Maintenance</i>	<i>125 227,01 €</i>	<i>145 578,21 €</i>	<i>150 626,05 €</i>
<i>dont assurances Multirisques</i>	<i>37 612,23 €</i>	<i>40 071,40 €</i>	<i>42 650,88 €</i>
<i>dont Fêtes et cérémonies</i>	<i>43 010,03 €</i>	<i>43 351,61 €</i>	<i>75 709,89 €</i>
Sous-total	640 913,14 €	626 952,00 €	810 948,69 €
<i>Soit en % du total des charges externes :</i>	<i>58,40%</i>	<i>52,67%</i>	<i>59,56%</i>

D. Dettes

Données 2021	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (niveau national)
Encours de la dette	1 565 637€	406 €	717 €
Annuité de la dette	199 102 €	52 €	93 €
Capacité de désendettement	2,11 ans	-	4,78 ans

La dette à fin 2021 est inférieure de 43,37% à la moyenne de la strate. La dette de NEUILLY-EN-THELLE a diminué de 24,11% sur les trois dernières années, là où la dette de la moyenne de la strate a diminué de 4,53%.

Plusieurs ratios permettent de visualiser la dette de NEUILLY-EN-THELLE :

Pour mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse, le ratio dit de « surendettement » s'exprime en %.

En-cours de la dette : 1 565 637 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 781 766 € = 41,39 %

Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

Plus parlant, le ratio dit de « Capacité de désendettement » (en-cours de la dette/CAF brute) répond à la question suivante :

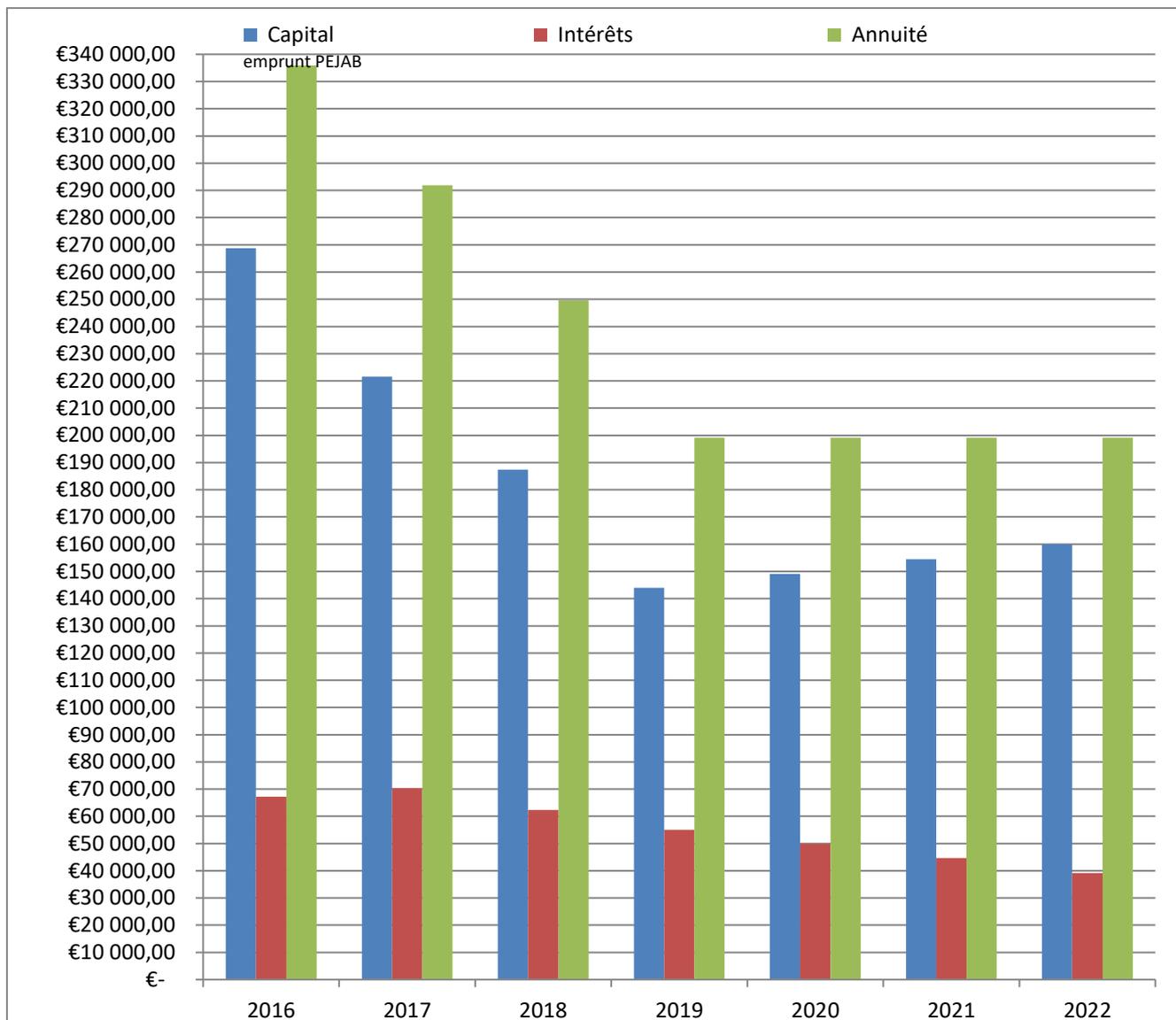
En combien d'années d'exercices budgétaires, NEUILLY-EN-THELLE peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

2021 : 2,11 ans -- seuil de vigilance : 10 ans (moyenne régionale de la strate : 3,8 ans)

L'annuité de la dette représente la somme des intérêts d'emprunts et du montant du remboursement du capital de NEUILLY-EN-THELLE.

Le ratio dit de « solvabilité » mesure la charge de la dette par rapport aux ressources sur un exercice.

**Annuité de la dette : 199 102 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 781 766 € = 5,26 %
Seuil d'alerte : 20 %**



E. Recettes d'Investissement

Les ressources d'investissement (*emprunts, subventions, etc.*) constituent les recettes qui visent, d'une part, à financer les investissements réalisés par Neuilly-en-Thelle et, d'autre part, à rembourser le capital des emprunts que la commune a contractés.

Données 2021	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des ressources d'investissement (*)	1 414 292 €	366 €	452 €
Subventions reçues	509 538	132 €	74 €
Fonds de compensation pour la TVA	350 935 €	91 €	44 €

(*) La somme des emprunts, des subventions, du FCTVA et des retours de biens affectés ne correspond pas au total des ressources.

Les subventions reçues représentent 132 €/habitant, soit 36,06 % des ressources de cette section (16,37 % moyenne de la strate (niveau national)). Les subventions reçues ont participé en 2021 pour 48,15% des dépenses d'équipement (23,16% pour la strate niveau national).

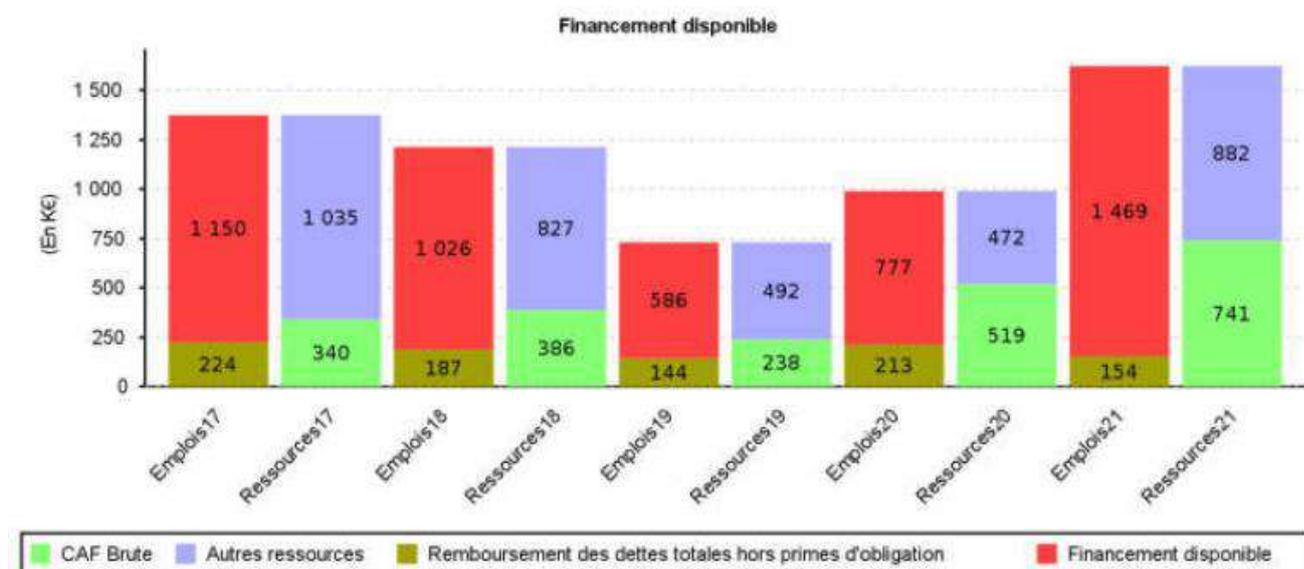
Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est une dotation versée aux communes et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisque les communes ne sont pas considérées comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorités publiques.

En 2021, le FCTVA a participé pour 33,16% aux dépenses d'équipement (13,87% pour la strate au niveau national).

Depuis le 01/01/2015, le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 % pour les dépenses éligibles, réalisées en N-2.

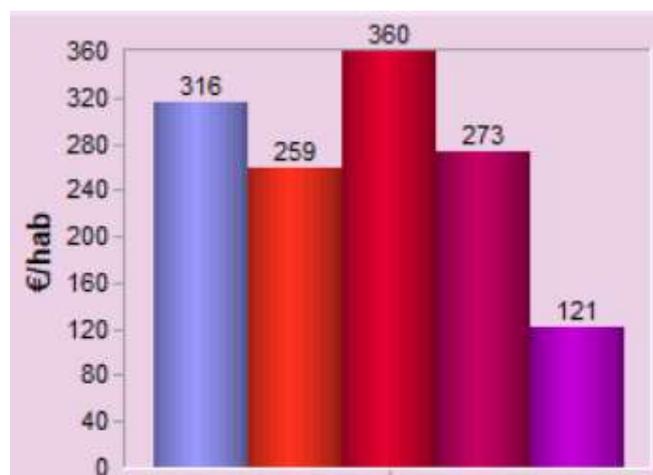
Montants perçus au titre du FCTVA (article 10222)							
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
71 849,36 €	51 520,60 €	39 797,73 €	93 953,03 €	260 314,96 €	111 325,13 €	350 935,11 €	218 016,25
Dépenses 2013	Dépenses 2014	Dépenses 2015	Dépenses 2016	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020

Pour investir en 2022, NEUILLY-EN-THELLE disposait d'un financement disponible 1 469 000 €, dont 500 000 € d'excédents capitalisés (affectation à l'article 1068).

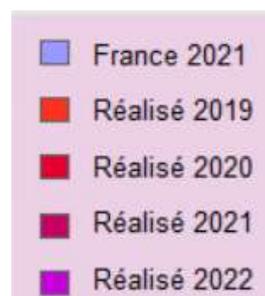


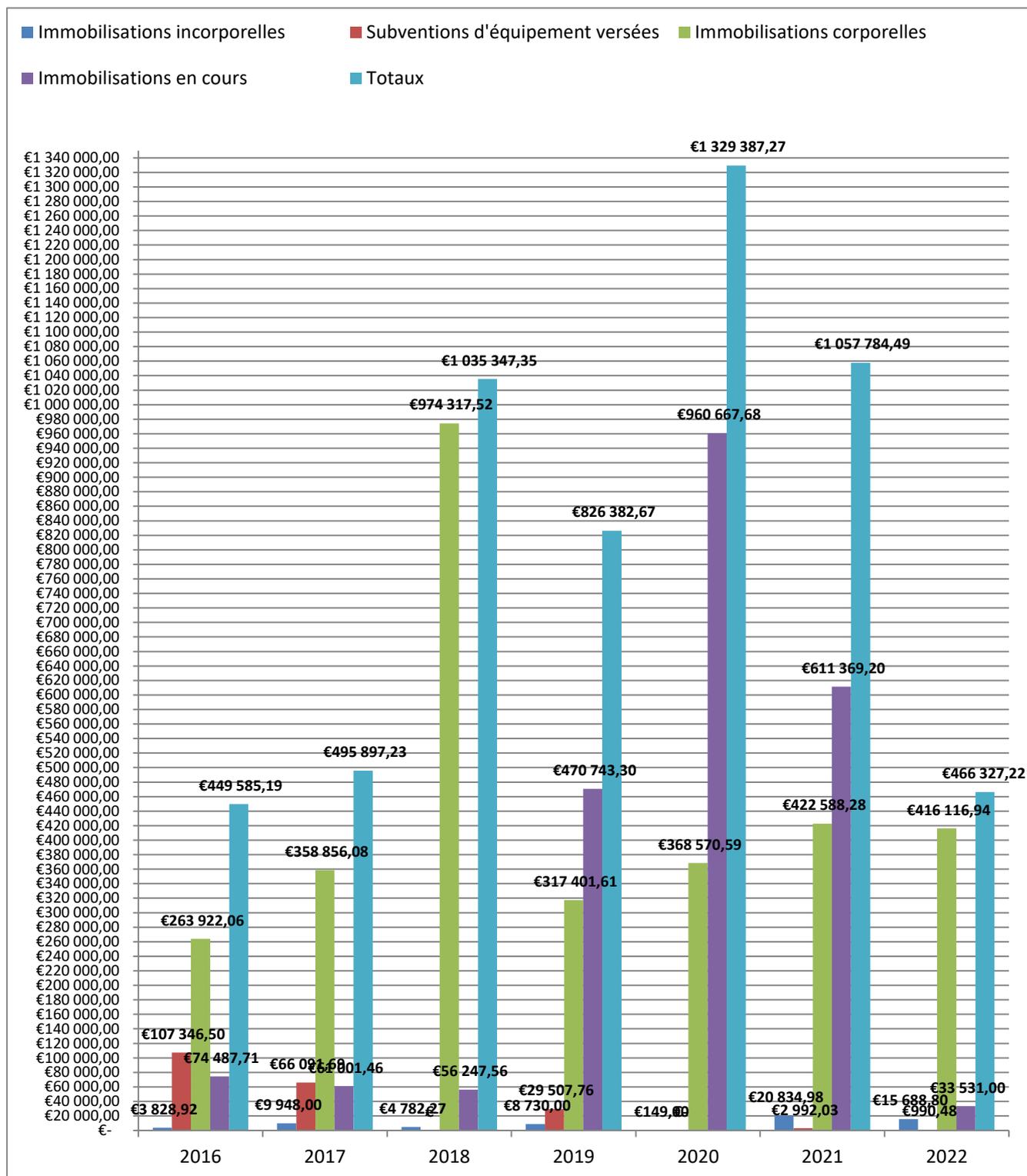
F. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital et comprennent les remboursements d'emprunts et les dépenses d'équipement.



L'effort d'équipement de NEUILLY-EN-THELLE au regard de sa richesse se mesure avec le taux d'équipement brut / habitant, soit en 2022 : 121 €/habt





Pour mesurer la part des recettes que la commune dégage pour amortir sa dette et autofinancer ses investissements, est calculé un taux d'épargne brute :

Epargne brute : 707 018 € / recettes réelles de fonctionnement : 3 781 766 € = 18,69 %

Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute deux seuils, un premier à 10% et le second à 7%.

Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une commune qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte.

En deçà du second seuil, on considère que la situation de la collectivité se complexifie. On peut y voir des premiers signes avant-coureurs d'une situation financière dégradée. La collectivité peut avoir beaucoup de difficultés à dégager des marges de manœuvre.

G. Conclusion : les ratios budgétaires et santé financière

Ci-dessous le tableau des ratios issus de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (loi ATR), ratios obligatoires pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5 = En cours de la dette / population

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population

Ratios	Année		
	2021 (3 877 hbts)	2021 (strate niveau national)	2022 (pop DGF : 4 030 hbts) Chiffres prévisionnels
1	793	929	857
2	403	457	414
3	975	1075	1042
4	273	320	115
5	404	717	371
6	157	149	149

Pour mesurer la santé financière d'une commune, sont couramment utilisés des indicateurs tels que :

L'épargne nette : l'épargne nette, se calcule en déduisant de l'épargne brute (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) les remboursements de la dette (annuité). Cet indicateur mesure donc l'épargne disponible pour les équipements bruts après le financement des remboursements liés à la dette de la collectivité. En regard, apparaît une vision des marges de manœuvre réelles en fonctionnement de la collectivité : cet indicateur doit donc se traduire par une valeur supérieure à 0.

Dans le cas contraire, cela signifie que la collectivité ne dispose plus des marges financières suffisantes pour rembourser sa dette.

2021 / NEUILLY-EN-THELLE → 507 916 €

Taux de rigidité structurelle : cet indicateur correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la collectivité : dépenses de personnel, d'énergie et remboursement des intérêts des emprunts contractés.

Il est communément accepté que ce ratio (*frais de personnel + intérêts de la dette + contingents*) se calcule par rapport aux produits de fonctionnement. Son seuil d'alerte est autour de 0,65.

2021 / NEUILLY-EN-THELLE → 0,44

Le coefficient d'autofinancement courant : (*Charges de fonctionnement CAF+ remboursement de la dette*) / *Produits de fonctionnement CAF*). -Il traduit la capacité de la commune à couvrir par ses produits de fonctionnement (*hors opérations d'ordre*), à la fois ses charges de fonctionnement (*hors subventions exceptionnelles et opérations d'ordre*) et le remboursement de sa dette (*hors opérations de refinancement*). Un ratio supérieur à 1 signifie que la commune ne peut dégager des ressources sur ses produits de fonctionnement, afin de financer ses investissements.

2021 / NEUILLY-EN-THELLE → 0,85

IV. Programmation des investissements de NEUILLY-EN-THELLE

A. Projets engagés ou en voie d'achèvement en 2023

Deux opérations ont été soldées en 2022 : la réfection et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et la création de deux classes modulaires à l'école Debussy.

Libellé	Dépenses TTC effectuées	Recettes encaissées
Mairie -- Extension/PMR	1 647 018 €	500 373 €, soit 36,5 % du HT
Debussy -- Classes modulaires	457 872 €	305 377 €, soit 80% du HT

A ces deux dossiers majeurs, peuvent être ajoutés les investissements significatifs suivants :

Libellé	Montant TTC €	Libellé	Montant TTC €
Relevage sépultures – 3 ^e tranche	57 281	Plateau ralentisseur	20 206
Rue Marceau Vollard	102 284	Parking cimetière	86 062
Chaudière neuve école Brassens	27 406		

Enfin, a été réalisée une redistribution des usages de différents locaux :

- déplacement de la Police Municipale dans l'ex-Centre des Finances Publiques, rue de Paris
- re-configuration de l'ex-local de la Police Municipale et des salles du Dojo/Pompiers pour y installer les bureaux de plusieurs associations.

B. Projets en phase d'étude

- Le déménagement de l'administration dans de nouveaux locaux a libéré les bureaux de la mairie historique. Afin d'exploiter au mieux ce lieu, un réagencement des espaces est à l'étude afin d'ouvrir un Centre Public des Services Locaux, où pourront se tenir les permanences d'accueil du public de partenaires tels que : Conseil départemental, Association Thelle Emplois, Mission Locale, etc. Ce dossier a obtenu une subvention DETR de 115 500 €. Des travaux d'isolation thermique et acoustique de la toiture se sont ajoutés, ce qui porte le coût travaux HT à 880 000 €, le Conseil Départemental et l'État ont été sollicités.
- Pour l'agrandissement et la mise en conformité du dernier ERP ne présentant pas toutes les garanties d'une accessibilité aisée pour les personnes à mobilité réduite, un préalable s'impose. En effet, la Bibliothèque « Colette » jouxte les espaces occupés par les services techniques et pour en concevoir le réaménagement cohérent, le déménagement des véhicules, des bureaux et des ateliers est nécessaire.
 - une première option a été posée avec la reconfiguration de l'ancien hangar de la DDE, rue de la Procession ; les études de sol et les levés topographiques sont faits (8 256 €).
 - la seconde option consiste en l'acquisition d'un bâtiment industriel avenue de l'Europe.
- Également à l'étude, la réhabilitation du bassin de recueil des eaux pluviales sis au Bellé afin d'optimiser son efficacité et la réalisation d'un aménagement permettant de faciliter le stationnement pour l'école Debussy et la rue du 8 mai 1945.

C. Projets envisagés

La réfection du sol et le changement des fenêtres de la salle de mobilité à l'école maternelle, le passage au chauffage « gaz » de l'école primaire Debussy et de l'agence postale (propriété communale), la mise en accessibilité de l'entrée de l'église : il s'agit là des principaux postes auxquels il convient d'ajouter les dépenses incompressibles inhérentes au bon fonctionnement des services (ex : matériel pour le service technique) ou à l'entretien du patrimoine (ex : travaux VRD).

À noter que l'aboutissement probable en 2023 de la révision du PLU peut aussi donner lieu à l'engagement de projets concourant à la réalisation des objectifs qui y sont énoncés.

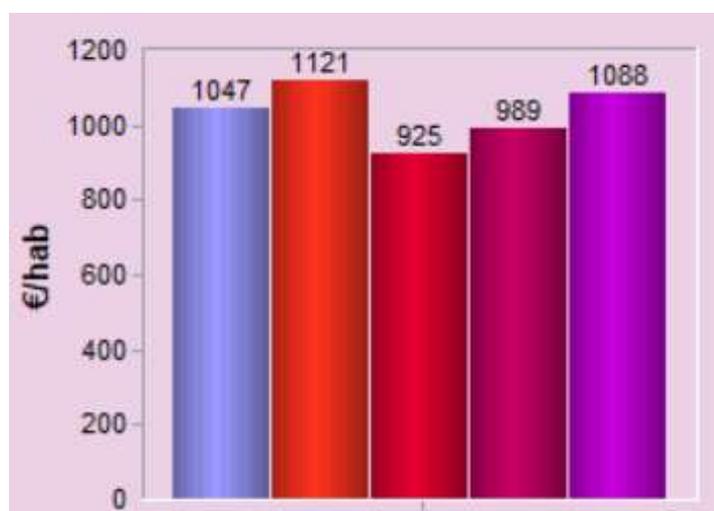
Conclusion : perspectives pour le budget 2023

RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Fiscalité	Avec des taux d'imposition identiques en 2022 à ceux votés depuis 2003 mais avec des leviers fiscaux réduits (suppression de la TH), pour augmenter ses recettes fiscales sans alourdir outre mesure la charge des foyers fiscaux <i>-par ailleurs mis à contribution par l'intercommunalité (TEOM/Gemapi)</i> - la commune ne peut compter que sur la progression de ses bases foncières annoncées à hauteur de 7,1 % (*), d'où un produit total attendu d'environ 2 100 000 €, en tenant compte du coefficient correcteur et des allocations compensatrices. En 2022, les impôts directs représentent plus de 41% des ressources de fonctionnement.
	DGF	La dépendance financière de la commune à la DGF est plutôt réduite, et devrait donc se maintenir. Après une progression en 2021 (+ 24,75%), la DGF d'environ 600 000 € pourrait subir une baisse de l'ordre de 1,70%. La stagnation des effectifs scolaires et le faible allongement des longueurs de voirie (intégration des lotissements) ne devrait pas avoir un impact significatif pour compenser.
	FCTVA	La commune est dotée d'un patrimoine ancien, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie croissent avec des réparations de toiture, du ravalement de façade d'immeuble et des réfections de chaussée.
	Autres recettes	Les autres leviers pour accroître les recettes résident essentiellement dans la vente immobilière (ex-atelier dessin) et la réduction des dépenses (poursuite de l'extinction de l'éclairage nocturne).

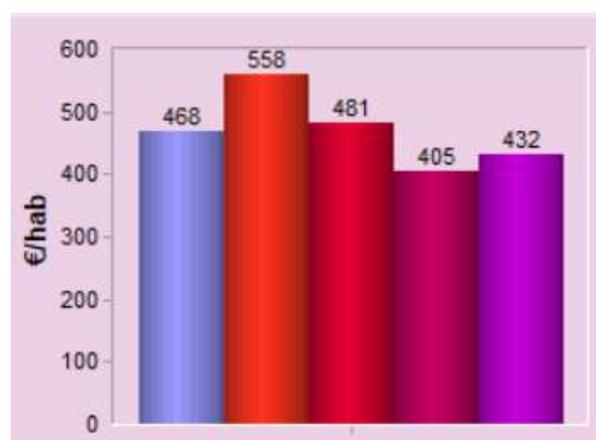
NEUILLY-EN-THELLE parvient donc à couvrir la totalité de ses charges et du remboursement de ses dettes avec ses ressources propres comme le montre le coefficient d'autofinancement courant de 0,85.

(*) : Depuis 2018, l'évolution des valeurs locatives foncières est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) entre novembre N-2 et novembre N-1 conformément aux dispositions prévues par l'article 99 de la loi de Finances pour 2017. En cas d'évolution négative, les valeurs locatives n'évoluent pas. L'INSEE vient de confirmer la valeur définitive de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) pour le mois de novembre 2022. L'évolution de l'indice atteint 7,1% entre novembre 2021 et novembre 2022. Ce niveau apparaît comme historiquement important.

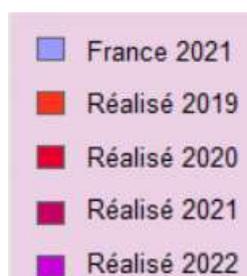
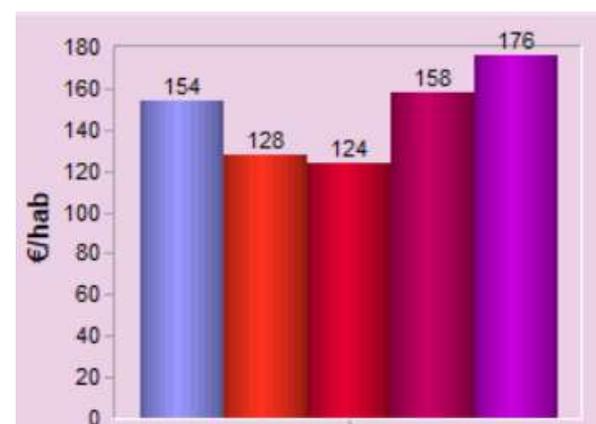
recettes réelles de fonctionnement / habitant



part des impôts directs / habitant



DGF / habitant



DEPENSES		
FONCTIONNEMENT	Personnel	<p>Poste prédominant des charges de fonctionnement mais inférieur en 2022 à la moyenne de la strate, les dépenses de personnel seront restreintes en 2022 à la prise en compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT (*)). La pyramide des âges montre que 90% des agents homme et 48% des agents femme ont plus de 45 ans, exposant ainsi la commune à un absentéisme pour maladie plus élevé qu'ailleurs et au renouvellement suite aux départs en retraite. 31% des agents féminins ont moins de 40 ans, d'où des congés maternité, souvent suivi de congé parental et donc nécessitant des remplacements.</p> <p>Enfin, la plupart du personnel relève de la catégorie C : il conviendrait de renforcer la catégorie B, certes plus coûteuse mais avec une meilleure efficacité. A défaut de position statutaire, un renforcement salarial des agents dotés de responsabilités est actif depuis 2022 et l'embauche d'encadrants est prévu. Les départs prévus en 2023 ne seront pas automatiquement remplacés au profit d'une redistribution des volumes horaires. Compte tenu de l'inflation prévisionnelle qui pourrait atteindre 7%, de la hausse de la valeur du SMIC et de l'augmentation des contributions sociales, il paraît raisonnable de maintenir à minima le budget 2022, soit 2 000 000 €.</p>
	Associations	<p>Forte d'un tissu associatif plutôt conséquent, la commune consacre 22,50 €/habitant pour leur soutien, hors valorisation des aides non monétaires. En 2022, 18€/hbt supplémentaires ont été dépensés pour l'aménagement des espaces bd Lebègue. Le rythme du soutien apporté tiendra compte des nécessaires équilibres à préserver et de l'impact de la crise énergétique.</p>
	Intérêts d'emprunts	<p>La charge financière est très tenue et ne représente que 1,30 % des dépenses totales de fonctionnement, le remboursement baisse de 5 765 € en 2023 (avec annuité constante)</p>
	Autres charges	<p>Incompressible du fait de son indispensabilité, la croissance du bloc formé par les coûts, d'une part, d'entretien de la voirie et du patrimoine bâti (contrats de maintenance inclus) et non-bâti, et, d'autre part, de l'énergie et carburant, est à surveiller, notamment au regard de l'inflation annoncée ! Le renouvellement des installations vétustes qui a été engagé est à poursuivre.</p>

(*) : GVT : correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle due à l'avancement quasi-automatique sur la grille indiciaire des agents (échelon), du fait de la progression de leur âge (composante Vieillesse), d'un changement éventuel de grade, par le biais d'un avancement, d'un concours ou de promotions... (composante Technicité).

RECETTES		
INVESTISSEMENTS	FCTVA	<p>Les immobilisations corporelles et incorporelles réalisées en 2021 devraient générer un montant de FCTVA de l'ordre de 74 600 €, soit 143 000 € de moins que versés en 2022.</p>
	Subventions	<p>La mobilisation des aides publiques est importante et doit continuer malgré le désengagement des partenaires constaté au fil des ans. Le Conseil départemental retrouve une place centrale tandis que l'Etat reste frileux. Le décalage récurrent entre obtention des subventions et leur versement effectif sur justifications des dépenses reste constant, occasionnant en section d'investissement des années excédentaires comme probablement en 2022.</p>

DEPENSES		
INVESTISSEMENTS	Capital des emprunts	<p>Avec une solvabilité de 5,26 % et une capacité de désendettement de 2,1 ans, la situation communale est confortable. Le recours à l'emprunt est donc un outil intéressant à mobiliser en 2023 compte-tenu des projets.</p>
	Equipements	<p>La programmation de nouveaux chantiers d'envergure devra être prudente afin d'être en phase avec les recettes apportées par le FCTVA, la Taxe d'Aménagement (produit lié aux constructions) et les ventes immobilières. Conserver une marge de manœuvre est stratégique pour ne pas risquer d'avoir à opérer des choix qui pourraient se révéler préjudiciables.</p>

Conclusion : Au vu de ce qui précède, la gestion communale peut être qualifiée de bonne : le taux des impôts locaux a été conservé à l'identique et le stock de la dette a diminué. Le ratio de rigidité structurelle de 0,44 qui correspond aux dépenses incompressibles (seuil d'alerte > 0,65 %) montre une gestion saine et rigoureuse.